

Légitimité et illégitimité des états-nations.

-Sommaire -

-**Première partie** : De l'Empire Romain à la Francie Occidentale.

-**Seconde partie** : Des capétiens à la restauration.

-**Troisième partie** : De la Restauration à la guerre de 1939/45.

-**Quatrième partie** : De la guerre de 1939/45 aux premières décennies du XXIème siècle.

-**Annexes** : commentaires et conclusion.

Légitimité et illégitimité des états-nations

Première partie : De l'Empire Romain à la Francie Occidentale

Introduction.

Cette étude de la légitimité et de l'illégitimité des états nations est par construction limitée aux évènements et aux évolutions politiques, dynastiques, législatives, aux usurpations, aux coups d'état et aux révoltes et révolutions. S'agissant de l'histoire de France cette étude ne comprend donc pas ce qui au cours des siècles s'est développé sur son actuel territoire dans le domaine des arts, des lettres et des sciences et qui a été souvent admirable. Sans oublier le champ des idées où se sont signalés de très grands penseurs, les domaines de l'industrie et aussi de l'artisanat dans lequel et dans beaucoup de ses branches et en particulier le luxe, les artisans français ont été et sont toujours admirés.

En n'ignorant pas que les découvreurs, les médecins spécialisés dans les maladies dites tropicales et les missionnaires de ce pays ont aussi laissé leur nom et leur souvenir sur tous les continents et souvent leurs noms sont plus connus à l'étranger que dans leur propre pays.

Ils ne sont d'ailleurs pas les seuls à être oubliés ou ignorés de leurs compatriotes, c'est aussi le cas de beaucoup de grands penseurs, en particulier dans les domaines sociaux et économiques.

La légitimité.

Il faut d'abord définir le mot. Légitime, du latin « legitimus », signifie établi par la loi, conforme aux règles. Donc est légitime ce qui est fondé en droit et la légitimité, par assimilation est devenue la qualité de ce qui est juste, donc conforme au droit. Par contre est illégitime ce qui est contraire au droit.

Il est donc juste de s'interroger sur la légitimité des pouvoirs qui se sont succédés à la tête d'un pays comme la France et si leurs lois furent toujours et majoritairement fondées en droit.

Cette modeste étude n'a évidemment pas pour but de déconstruire l'histoire dite de France telle qu'elle fut et est écrite par les historiens français qui, depuis des siècles ont fait et font autorité. Ce qui est recherché ici c'est une remise en perspective des évènements qui, depuis plus de deux mille ans se sont déroulés sur le territoire de ce qui est aujourd'hui la France et donc, dans leur contexte d'évaluer la légitimité ou l'illégitimité des régimes qui se sont succédés sur son sol.

Les origines.

Les peuples préhistoriques qui pendant des dizaines de millénaires ont occupé l'espace géographique aujourd'hui appelé France nous sont surtout rappelés par leurs peintures rupestres et, par la suite par les monuments mégalithiques.

Les peuplements que l'on peut considérer comme historiques ne sont vraiment connus dans ce que les Romains devaient appeler les Gaules qu'environ 1.000 ans avant notre ère à l'Age du Bronze Final et parmi ces peuples il y a les Celtes, des Indo-Européens, comme les Grecs et les Romains qu'ils affrontèrent sur leurs propres territoires.

Mais les Grecs qui dominèrent la Méditerranée se sont implantés dès 620 avant notre ère dans le Sud Est de ce qui est aujourd'hui la France et y créèrent des comptoirs devenus les villes de Marseille, Antibes, Nice et aussi Agde et Arles. Quelques siècles plus tard, vers 125 avant notre ère les Romains fondèrent, dans ce qui s'appellera les Gaules, une colonie qui devint la Narbonnaise.

Quant aux peuples dits celtiques ils semblent être progressivement arrivés dans l'espace qui deviendra Gaulois à partir de l'âge du Fer, soit dès le IX^e siècle avant notre ère, un mouvement qui s'accroîtra vers les VI^e et V^e siècles avant notre ère.

Les peuples celtes.

Comme les peuples celtes ont joué un rôle important dans le développement des Gaules il faut s'arrêter sur leur histoire, qui fut celle d'un groupe humain non seulement conquérant mais remarquablement industriel et inventif auquel nous devons bien des objets d'usage courant encore aujourd'hui. Avant la conquête romaine, qui commença en 58 avant notre ère il y avait peut-être dans les Gaules plus de deux cents peuples d'origine celtique identifiés et leurs contacts avec les Grecs, les Etrusques, les Romains et même les Phéniciens furent nombreux et suivis.

Ce qu'il faut noter c'est que sur une grande partie du territoire de ce qui est devenu la France, au moins au premier siècle avant notre ère, existait une unité linguistique, culturelle et religieuse qui eut pu servir de base à cette unité française tant proclamée, mais si l'on excepte la ridicule inclusion de Vercingétorix dans l'histoire dite de France et la référence à « nos ancêtres les Gaulois » des historiens français, la réalité c'est que tous les pouvoirs français depuis la première révolution ont fait tout leur possible pour éradiquer dans le dernier territoire celte de ce pays, en Bretagne armoricaine, tout ce qui rappelait la culture et la langue des Celtes.

C'est là un premier marqueur qui peut amener à mettre en doute la légitimité d'un état-nation, qui base cette légitimité sur une histoire pour beaucoup inventée, mais qui refuse d'assumer un passé fondateur, pourtant encore inscrit aujourd'hui dans la toponymie nationale.

La Gaule gallo-romaine.

En 58 avant notre ère commence l'invasion de ce que les Romains appellent Gallia, la Gaule pays des Galli (peut être les « étrangers ») alors que les Celtes s'appellent eux même Celtae en latin, signifiant peut-être « braves, forts », comme Keltoï en grec. La guerre dite des Gaules se terminera par la prise d'Alésia en 52, mais les Romains étaient déjà implantés dans la Narbonnaise comme indiqué.

Cette occupation durera cinq siècles, stabilisera et figera l'implantation des peuples celtes dont les noms resteront jusqu'à nos jours dans la géographie et la toponymie, par exemple le

nom des villes, Angers, Autun, Bayeux, Paris ou Troyes, les Romains fixeront aussi les frontières géographiques de ce qui deviendra la France au cours des siècles.

Quant aux structures administratives de l'empire elles perdureront elles aussi pendant des siècles, par exemple à travers l'organisation de l'Eglise Catholique. Ainsi, la Lyonnaise Troisième, chef lieu Tours qui incluait Angers, Carhaix, Corseul, Jublains, Le Mans et Nantes restera pendant des siècles, pour l'essentiel, le territoire de l'archevêché de Tours.

Au I^{er} siècle de notre ère, la Paix Romaine commence dans les trois Gaules, Aquitania, Celtica, Belgica, dont la capitale est Lyon (Lugdunum), alors que la Narbonnaise est rattachée directement à Rome, ce qui expliquera bien des soubresauts de l'histoire dans ces territoires et jusqu'à nos jours.

Mais dès le II^e siècle de notre ère, l'empire romain est menacé par des peuples guerriers voisins, les Parthes, Marcomans, Maures, Sarmates, une menace aggravée par les rivalités internes à l'empire et les affrontements des prétendants à la magistrature suprême.

Dès la fin du II^e siècle les Limes rhénan et danubien sont menacés par des peuples germaniques ou scandinaves, les Alamans, les Burgondes, les Goths, les Vandales, qui, heureusement pour l'empire s'affrontent aussi entre eux.

Il faut noter la proximité entre les Germains et les Celtes dans les domaines linguistique et culturel, proximité indiquée par la signification de Germain, du latin « germen » signifiant « du même sang ».

Parmi ces peuples d'origine germanique certains sont restés libres, « franken » et, sous le nom générique de Francs en français, ils s'allieront au gré des circonstances, certains d'entre eux se mirent d'ailleurs au service des Romains et plus tard, à la fin du III^e siècle, quand l'empire sera déchiré par les rivalités impériales et menacé à ses frontières, les troupes franques seront de plus en plus nombreuses pour assurer la protection des Limes romains et, dans le même temps des prisonniers d'origine germanique seront utilisés pour repeupler les Gaules et certains deviendront des colons, les Gaules celto-romaines se germaniseront et, au IV^e siècle il s'agira alors d'une véritable colonisation.

Mais à cette époque, sous le règne de Constantin intervient un nouvel élément, la religion du Christ, longtemps persécutée, se substitue peu à peu au polythéisme romain et aux cultes orientaux apportés par les légions romaines. L'édit de Théodose en 392 fit du christianisme la religion de l'empire, mais déjà elle s'était étendue dans les Gaules, où le premier monastère fut fondé à Ligugé en 371 par Martin, évêque de Tours, ce fut l'élément fondateur d'un maillage monastique qui couvrira tout le territoire, l'aménageant, le développant et le façonnant au cours des siècles. Quant à l'Eglise devenue romaine elle calquera son organisation sur les structures administratives de l'Empire.

Mais la germanisation des Gaules ne cessera pas, au début du Ve siècle c'est l'arrivée des Visigoths, des Burgondes, des Alamans et des Ostrogoths, ces derniers parfois associés aux Huns.

Dans le même temps ce sera l'invasion de l'Ile de Bretagne par les Angles et les Saxons, conduisant à l'implantation en Armorique de population celtiques fuyant cette invasion et quittant l'île de Bretagne qui deviendra la Grande Bretagne, l'Armorique devenant elle, la Petite Bretagne, puis la Bretagne.

Ainsi, les Gaules, dès la fin du IV^e siècle de notre ère sont déjà peuplées par des populations d'origines diverses, les descendants des peuples autochtones qui sont peut être ceux qui

érigèrent les mégalithes et ceux qu'il faut appeler des envahisseurs celtes, grecs, italiens, germaniques et parmi ces derniers un groupe émergera, les Francs Saliens, qui ont été autorisés à s'implanter dans les Gaules par l'Empereur Julien en 358 et qui joueront un rôle majeur dans la création de ce qui sera le Royaume Franc.

Le Royaume franc

Les Francs Saliens sont donc implantés au Nord des Gaules, dans la Belgique Seconde, à la fin du Ve siècle, leur roi est Childéric Ier, qui deviendra général romain, il a quatre enfants dont Chlodwig, Clovis pour les Français. Mérovée qui donna son nom à la dynastie franque et qui était aussi au service des Romains est sans doute le père de Childéric. A la mort de son père en 481 Clovis lui succède, c'est un excellent guerrier, un politicien retors et un conquérant sans scrupule, ayant épousé une princesse rhénane il n'hésitera pas à faire assassiner tous les chefs des Francs Saliens et des Francs Rhénans, les Ripuaires et même plusieurs membres de sa propre famille pour garantir à ses fils son héritage.

Il vole de victoire en victoire, contre les Romains, contre les Germains rhénans et transrhénans, les Thuringiens et les Alamans. Pour consolider son emprise sur le Nord des Gaules il épouse une princesse burgonde et chrétienne, Clotilde, qui apparemment le convainc de se convertir au catholicisme, ce qu'il fera à Reims en 496 après sa victoire de Tolbiac sur les Alamans. Ayant donné sa sœur en mariage au roi des Ostrogoths, allié aux Burgondes il se tourne contre les Visigoths qu'il défait à Vouillé, du Sud des Gaules, ils ne conserveront que la Septimanie qui deviendra le Languedoc, quant à la Provence elle redevient romaine.

A cette époque le territoire de ce qui deviendra la France est occupé par des peuples d'origine germanique, les Alamans, les Burgondes, les Francs, les Ostrogoths, les Visigoths et seule l'Armorique est restée celtique, les Celtes Armoricaux ayant donc accueilli des Bretons venus de l'île de Bretagne.

Devenu « consul » de l'empire romain d'Occident Clovis transfère sa capitale de Soissons à Lutèce qui reprend le nom celte de Parisii.

En 511 Clovis réunit le Concile des Gaules à Orléans qui le désigne comme « roi glorieux fils de la Sainte Eglise ». Cette alliance du pouvoir franc et de l'Eglise qui est déjà puissante, qui contrôle les villes par ses évêques, pouvant être assimilés à de hauts fonctionnaires de l'empire romain, est et sera un atout majeur pour Clovis et pour sa dynastie, après sa mort en 511.

Son royaume annonce l'empire de Charlemagne, deux siècles plus tard. Mais il existe alors deux Francie, issues des provinces romaines, outre Rhin, la Francie Rhénane issue de la Belgique Première et la Francie, qui deviendra Occidentale, issue de la Belgique Seconde, cette rupture sera la source de bien des conflits futurs.

Mais c'est dans cette saga de Chlodwig, le Germain, que les historiens français placeront les origines de la France, se basant sur l'histoire des Mérovingiens telle qu'elle a été narrée par Augustin Thierry, qui s'inspirait de l'historiographe franc Grégoire de Tours. S'il n'est pas étonnant que Clovis ait été considéré comme le premier roi chrétien « de France » par les historiographes de la monarchie capétienne, il est plus surprenant que la IIIe république laïque ait vu en lui le fondateur de la « nation française » et ait même célébré, en 1896, le quatorzième centenaire de son baptême.

Les successeurs de Clovis, les Mérovingiens donc, se partagent le royaume dans des querelles dynastiques, marquées par l'assassinat des rivaux réels ou potentiels et par des unions de circonstances. Dagobert Ier en fut un sanglant exemple. C'est ce qui a conduit les chroniqueurs des siècles suivants à considérer les rois mérovingiens comme « féroces, bêtes et décadents ». Ce qui n'empêchera pas le Regnum Francorum d'être déjà considéré comme « un et indivisible », il faut noter que dès le début du VIe siècle il englobait une partie des

Gaules, sauf la Bretagne qui s'affirmait, partiellement l'Aquitaine et aussi une grande partie de la Germanie.

C'est alors qu'émergèrent la Francia Rhinensis et ensuite la Francia Occidentalis. Un siècle plus tard elles donnèrent naissance à la Neustrie, à l'Austrasie et à la Burgondie qui deviendra la Grande Bourgogne. C'est Clotaire II qui donnera aux trois royaumes une certaine unité avec Paris pour capitale.

Au cours de trois siècles les Gallo-Romains du Nord de la Loire s'assimilèrent progressivement aux envahisseurs Francs, des Francs qui, eux-mêmes, s'étaient depuis longtemps romanisés.

Il faut répéter que pendant ces siècles troublés, l'Eglise et surtout ses évêques jouèrent un rôle important dans l'administration du Regnum Francorum et dans l'aménagement de son territoire, aidés dans ce domaine par les institutions monastiques, l'Eglise fut aussi un lien social puissant avant l'apparition fort tardive du sentiment national. C'est pourquoi, nier aujourd'hui l'influence de l'Eglise dans la formation de ce qui s'appellera un jour la France, est un non sens historique.

Donc, dans ces trois siècles, VIe, VIIe et VIIIe se dessinent les structures, territoriales, administratives et ecclésiastiques de ce qui deviendra le royaume de France, quatre siècles plus tard.

Mais naissent deux pouvoirs parallèles, d'une part les rois et reines de la dynastie mérovingienne et d'autre part la dynastie des Pippinides, les maires du palais, les premiers ministres mérovingiens.

Ainsi s'amorça le premier changement de dynastie, faut-il écrire la première usurpation, la dynastie des maires du palais, les Pippinides va remplacer celle des Mérovingiens, les descendants de Clovis.

Le plus connu des maires du palais est Charles dit « Martel », qui défit les Frisons, les Saxons et bien entendu, en 732, entre Poitiers et Tours, les envahisseurs arabes et, par la suite les alliés des arabes, en Aquitaine, en Septimanie et en Provence. Faut-il ajouter que ce « héros » organisa ce qu'il faut bien considérer comme des génocides, en Frise et ailleurs.

Mais ces combats libérateurs renforceront les liens de l'Eglise avec son protecteur, c'est l'époque où se multiplieront les églises et les monastères. C'est aussi l'époque pendant laquelle s'installeront en Austrasie et en Neustrie de nombreux Juifs et Syriens qui prospéreront dans le commerce, y compris pour certains dans celui des esclaves, des prisonniers « Sclavons », c'est à dire Slaves, d'où viendra leur nom « d'esclaves » et qui furent vendus essentiellement aux conquérants Arabes d'Afrique du Nord et de la péninsule ibérique.

Trois siècles après le début du déclin de l'empire romain d'Occident, le pouvoir Franc domine une grande partie de l'Europe Occidentale. Même si, à l'Ouest les Francs ne sont qu'une minorité au sein des populations gallo-romaines, qui n'ont pas adopté la langue germanique mais continuent d'utiliser une langue d'origine latine avec ses divers dialectes qui deviendront d'oc et d'oïl, dans les Gaules les Mérovingiens auront réussi la fusion partielle des peuples celtes, germaniques et gallo-romains.

La domination arabe d'une partie de la Méditerranée conduira au transfert des activités économiques vers le nord des Gaules où Paris deviendra un centre commercial et artisanal important. C'est l'époque aussi où se développeront chez les artisans les guildes et les corporations, qui joueront le rôle que nous savons dans le royaume de France.

La succession de Charles dit Martel fut marquée par maintes querelles dynastiques et par des partages du royaume plus ou moins bien acceptés. Mais le roi Franc qui devait marquer les esprits est Karl, le petit fils de Charles, qui deviendra, Karl der Grosse, Charlemagne. Il étendit le royaume que lui laissa son père Pépin le Bref, qui lui avait confié à sa majorité le duché du Mans, protégé des Bretons par le Limes Britannicus, la Marche Bretonne appuyée sur les trois villes de Nantes, Rennes et Vannes. Charlemagne devenu roi en 768 contrôla tout le royaume franc en 771 après s'être emparé des terres de son frère Carloman. Charlemagne fut un politicien rusé, un très grand stratège, un guerrier courageux, un admirable organisateur, qui sut s'entourer d'hommes compétents, dont beaucoup d'hommes d'Eglise qui l'aiderent à gérer ses domaines et à se cultiver et il comprit aussi quel rôle pouvait jouer l'Eglise dans la légitimation de son pouvoir et comme instrument de la gestion de son royaume. Ce qui explique qu'après avoir sauvé la mise au pape Léon III, confronté à une révolte locale et menacé par les Lombards il se fit couronner Empereur par ce pape à Noël 800. Il se présente alors comme le successeur des empereurs romains d'Occident et l'égal des empereurs d'Orient.

Son royaume couvre l'essentiel de l'Europe Occidentale jusqu'aux limites du monde slave y compris le nord de la péninsule Ibérique. Sa force ce fut la fusion qu'il réalisa entre la dévotion à Dieu, à l'Eglise, au roi et à l'état. Ainsi le royaume franc fut le résultat d'une alliance des dynastes carolingiens et de l'Eglise de Rome, qui marqua le début de cette royauté dite « de droit divin », concept que des croyants qui se réfèrent à l'esprit et à la lettre de l'enseignement de Jésus le Christ, peuvent considérer comme blasphématoire.

Charlemagne, Austrasien d'origine, fixera sa capitale à Aix La Chapelle soulignant la domination germanique sur l'Europe occidentale. Mais ce grand royaume carolingien ne devait durer qu'un demi- siècle, de 775 à 825. Par contre son héritage politique, administratif, judiciaire, religieux, culturel et même monétaire durera des siècles.

Louis le Pieux succéda à son père Charlemagne mais son règne fut assombri par d'innombrables rivalités et querelles dynastiques, qui éparpillèrent le pouvoir et conduiront à la féodalisation de ce qui deviendra la Francie après le traité de Verdun d'août 843. Le grand royaume franc est alors divisé entre ses fils en trois royaume, Francie Orientale, Lotharingie et Francie Occidentale, les deux premiers deviendront plus tard l'empire Ottonien et la Grande Bourgogne.

La Francie Occidentale

Charles le Chauve devenu roi de la Francie Occidentale rêve de rétablir à son profit le royaume franc de son grand père Charlemagne, mais il aura beaucoup de peine à s'imposer dans son royaume, ainsi il sera défait par les rois bretons Nominoë et son fils Erispoë, qui ajoutera à son royaume les Marches franques de Nantes et Rennes par le Traité d'Angers, de septembre ou octobre 851, établissant le royaume de Bretagne dans les limites historiques qui perdureront jusqu'à nos jours.

Face aux rois Bretons, l'Anjou et la Touraine seront les nouvelles Marches Bretonnes, confiées par Charles le Chauve à Robert le Fort, en effet les Carolingiens ayant succédé aux

Mérovingiens, c'est en Anjou qu'apparaît le premier ancêtre des Capétiens, Robert le Fort, un soldat de fortune, probablement descendant lui-même d'un mercenaire saxon amené en Francie par Charlemagne. Robert après avoir combattu Charles le Chauve se réconcilia avec lui et en obtint donc l'Anjou.

C'est en luttant contre les Nortmanni conduits par leur chef Hasting, allié au roi breton Salomon, que Robert perdit la vie en 866. Débute alors une période de rivalité entre les Carolingiens et les descendants de Robert, les Robertiens pour la direction de la Francie.

Le fils aîné de Robert le Fort, Eudes fut proclamé roi de Francie, à sa mort il reconnut le Carolingien Charles le Simple, comme son légitime successeur, alors qu'il l'avait d'abord combattu. Son frère Robert qui deviendra Robert Ier fut le second roi de Francie de la dynastie robertienne et le premier usurpateur, aux dépens de l'héritier légitime, le Carolingien Charles le Simple dont il avait été l'allié, il fut sacré roi à Reims en 922, en même temps que son fils Hugues, mais il fut tué en 923 en livrant bataille à Charles le Simple justement. Hugues dit « le grand », ne succéda pas à son père, mais se fit « faiseur de roi », d'abord, Raoul duc de Bourgogne, puis le Carolingien Louis IV d'Outremer et à la mort de Louis, son fils, Lothaire. Eudes fit aussi hommage à l'empereur Othon Ier.

Hugues dit le Capet, fils aîné de Hugues hérita du duché de France à la mort de son père.

Seconde partie : Légitimité et illégitimité des états-nations

Des capétiens à la restauration

Les Capétiens

Les descendants des Carolingiens, Lothaire et son fils Louis V avaient brillamment redressé le royaume, mais Hugues le Capet aidé par l'évêque de Reims Adalbéron fit écarter l'héritier légitime, Charles de Lorraine de la succession dynastique et se fit proclamer roi à Senlis en 987, face à Charles proclamé lui roi à Laon, il ne possédait qu'un petit domaine en Ile de France. Mais la trahison d'un autre évêque, celui de Laon, Adalbéron, qui livra Charles au Capet qui le fit emprisonner et sans doute assassiner, fut la cause première de l'arrivée au pouvoir, par l'usurpation et le crime, de la dynastie des Capétiens avec l'aide d'une partie de la hiérarchie épiscopale, qui se déshonora ainsi.

Au début du X^{ème} siècle les invasions des Nortmanni s'étaient multipliées en Bretagne, dans le Val de Loire et le long de la Seine, de la Manche à Paris. Finalement Charles le Simple résoudra le problème des Nortmanni en 911, en donnant à leur chef Rollon converti au christianisme, le territoire qui deviendra la Normandie et aussi sa propre fille en mariage.

Côté Breton, Alain Barbe Torte devenu Duc de Bretagne en 937 débarrassera ses terres de la présence des Nortmanni par sa victoire de Trans la Forêt en 939.

Donc, durant la première moitié du X^{ème} siècle les successions et les rivalités royales se sont multipliées en Francie Occidentale dont les rois convoitaient la Lotharingie et se heurtaient à la dynastie des Ottoniens qui, au-delà du Rhin cherchaient à rétablir l'empire carolingien, ce que devait réussir partiellement Othon Ier le Grand, fondateur de ce qui deviendra le Saint-Empire Romain Germanique.

Ainsi, face aux Carolingiens, les Robertiens avaient fini par contrôler la Neustrie et à compter de la fin du IX^{ème} siècle ils devinrent la famille dominante de la Francie Occidentale, Charles de Lorraine, l'héritier légitime des Carolingiens, emprisonné à Orléans avec ses fils, y mourra et l'usurpateur robertien, Hugues dit le Capet contrôlera alors totalement le pouvoir avec l'appui de la majorité des évêques et des grands de Neustrie, mais il devra faire face à l'opposition de la papauté et à celle de l'héritier dynastique de Charlemagne, Othon III, ce qui présagera de beaucoup d'affrontements futurs.

Même si l'usurpateur Hugues dit le Capet n'a que des possessions personnelles limitées à l'Ile de France et à l'orléanais, la dynastie qu'il fondera, les Capétiens règnera sur ce qui deviendra la France du XII^{ème} au XIX^{ème} siècle, pour le meilleur, rarement et surtout pour le pire. Faut-il souligner que cette usurpation, qui ne sera pas la dernière au cours des siècles, entache non seulement la légitimité de la dynastie capétienne, mais aussi celle de l'état qu'elle aura fondé.

Pourtant et de façon étonnante même les républicains loueront, « ces rois qui ont fait la France ».

Très vite les Capétiens se heurtèrent aux ambitions d'une autre famille issue elle aussi d'Anjou, les Plantagenêt et aussi à la puissance des Ottoniens héritiers de l'empire franc, dont les premiers capétiens voulurent s'affranchir, ouvrant ainsi la voie à tant de rivalités et de conflits à venir.

Capet élu roi de Francie Occidentale par les Grands accepta que son titre ne fut pas héréditaire, mais à peine élu, autre trahison, il associa son fils Robert à la couronne, ce fils qui lui succédera donc.

C'est en 1180 avec l'accession au pouvoir royal de Philippe II Auguste que son domaine prendra pour la première fois le nom de royaume de France. Ce roi s'illustra surtout par ses unions successives qui lui valurent l'excommunication papale, il ne fut pas le premier des Capétiens à subir les foudres de la Sainte Eglise, qui pourtant avait tant contribué aux succès de la dynastie.

La Francie Occidentale des premiers Capétiens est une construction politique sans réelles racines ethniques ou historiques et le domaine proprement royal, comme indiqué, comprend essentiellement l'actuelle Ile de France et l'Orléanais. Un roi qui est, de plus, confronté à la rivalité et au bon vouloir des grands féodaux d'Aquitaine, d'Anjou, de Bourgogne, des Flandres ou de Normandie.

C'est à cette époque que s'impose la division de la société en classes, ceux qui combattent, ceux qui prient et ceux qui travaillent, des classes qui deviendront les ordres, de la noblesse, du clergé et du tiers-état, avec les déplorables conséquences que nous savons, dont les choquantes inégalités sociales que cette division devait engendrer et qui furent la cause de tant de révoltes et d'une révolution.

Guillaume le Conquérant.

En septembre 1066, Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, devenu Guillaume le Conquérant défait Harold roi d'Angleterre à Hastings et inaugure une rivalité séculaire entre

les royaumes d'Angleterre et de France. Il faut noter que des seigneurs bretons se joignirent à Guillaume et furent récompensés par des fiefs anglais, comme l'Honneur de Richmond. Pendant ce temps et durant plus d'un siècle les premiers Capétiens tentent d'agrandir leur domaine et se heurtent aux ambitions des grands féodaux, comme Guillaume de Normandie ou les Plantagenêt.

Les Plantagenêt.

Le fondateur de la dynastie fut Geoffroy V le Bel, dit Plantagenêt, comte d'Anjou et du Maine et époux de Mathilde fille du roi d'Angleterre, il s'emparera de la Normandie, quant à son fils Henri il séduisit l'épouse du roi capétien Louis VII, la belle mais volage Eléonore de Guyenne, dite Aliénor d'Aquitaine, qu'il épousera en 1152, avant de devenir en 1154, roi d'Angleterre. En 1166, par le mariage de son fils Geoffroy avec Constance de Bretagne, Henri II Plantagenêt règnera sur un territoire s'étendant des Pyrénées à la rivière Tweed, comprenant l'Angleterre, la Normandie, la Bretagne, le Maine, l'Anjou, le Poitou et l'Aquitaine, donc plus étendu que ne le sera ce qui deviendra donc le royaume de France, en 1180, quand Philippe II Auguste accèdera au pouvoir royal et que son royaume prendra pour la première fois ce nom.

Le royaume de France.

Philippe II fut vraiment le fondateur de ce royaume, un prince retors, un fourbe qui trahit tous ses alliés et ne s'imposa face aux Plantagenêt que grâce aux divisions des fils de Henri II et quand après la mort au combat de Richard Cœur de Lion, ce fut l'impopulaire Jean Sans Terre, assassin du légitime héritier, son neveu Arthur de Bretagne, qui triompha, la voie était libre de ce côté pour Philippe. Mais il eut affaire à forte partie quand il se mêla de la succession impériale et dû affronter l'empereur Othon IV allié au comte de Flandre, seule lui sauva la mise une victoire, gagnée de peu, à Bouvines en 1214, aussitôt acclamée comme un glorieux fait d'armes par les hagiographes royaux.

Par contre le scandale des démêlés conjugaux de Philippe amena le pape Innocent III à frapper d'inter- dit le royaume de France, mis au ban de l'Eglise, un royaume qui pourtant sera proclamé trois siècles plus tard, « Fille aînée de l'Eglise ».

C'est peut être pour retrouver la faveur papale que les successeurs de Philippe II, Louis VII et Louis VIII s'illustreront de 1209 à 1229 dans la croisade contre les Albigeois, qu'il faudrait plutôt nommer le massacre des Albigeois, dont certaines des atrocités, comme la tuerie de Marmande resteront pendant des siècles dans la mémoire populaire du Sud-Ouest.

Louis IX, dit Saint Louis, se heurta lui aussi à la puissance des grands féodaux avant de trouver la gloire et finalement la mort au cours de plusieurs Croisades.

Son petit fils, Philippe IV dit le Bel, fut l'incarnation de tous les vices de la dynastie capétienne.

Il s'illustra par d'innombrables crimes et coups de force, dont la spoliation et l'assassinat des Chevaliers du Temple sont les plus connus. Faut-il ajouter qu'il fut un faux monnayeur et qu'il frôla l'excommunication. Par ailleurs la légitimité de la dynastie capétienne, donc la sienne fut mise en cause à cette époque, car les Robertiens, devenus les Capétiens, contrairement aux Pippinides devenus les Carolingiens, ne reçurent jamais la sanction du Saint Siège. Ce sont les légistes du roi qui soutinrent sa légitimité et, pour assurer que dans le royaume de France les successions seraient réglées par la masculinité perpétuelle, ressuscitèrent la Loi Salique, qu'ils accommodèrent pour les besoins de la cause.

Le premier exemple en fut donné quand Philippe de Poitiers devint Philippe V en 1316 au détriment de la légitime héritière, Jeanne de France, la fille de Louis X.

Or, la fille de Philippe IV, Isabelle de France avait épousé Edouard II, roi d'Angleterre, ce qui fit que sauf à invoquer la loi Salique, le légitime héritier de trône de France à la mort de Philippe V en 1328, n'était pas celui qui devint Philippe VI mais bien Edouard III d'Angleterre le fils d'Isabelle. En résultera la catastrophique Guerre de Cent Ans. Un nouveau marqueur de l'illégitimité de la dynastie.

La Loi Salique.

Puisqu'il est ici fait référence à cette loi qui joua un rôle important dans les successions dynastiques des Capétiens et fut l'une des causes de leur illégitimité il est important de l'évoquer. C'est un recueil de coutumes des Francs Saliens, sans doute compilé d'abord sous le règne de Clovis, puis amendé sous celui de Charlemagne, il contient essentiellement des règles concernant les procédures légales, les tarifs de certaines d'entre elles et des règles de droit privé. Ainsi le titre « de alodis » exclut les femmes de la succession à la terre des ancêtres (terra salica) car, en se mariant les épouses quittent leur famille. Ce titre ne concernait que les successions privées et non les successions dynastiques et pourtant il fut directement ou indirectement invoqué dès le XIV^{ème} siècle et encore au XVI^{ème} siècle lors de la succession de Henri II, en 1593, quand Henri de Navarre devint roi sous le nom d'Henri IV, au détriment d'Isabelle de France, ajoutant à l'illégitimité dynastique, l'illégitimité personnelle.

L'Eglise gallicane.

C'est en 1438 avec la Pragmatique Sanction de Bourges que la papauté concéda à la royauté française

un certain contrôle des institutions ecclésiastiques, ce fut le début du gallicanisme que devait renforcer le Concordat de 1516 qui fit de la France la « fille aînée de l'Eglise » et institua le partage des richesses de l'Eglise gallicane entre la papauté et le pouvoir royal, avec la création des abbés commendataires issus des grandes familles, comme l'étaient les évêques et les hauts dignitaires ecclésiastiques, avec tous les abus qui en résultèrent et qui salirent l'image de l'Eglise gallicane.

Ce fut pendant le règne de Louis XIV, que l'Eglise gallicane après la révocation de l'édit de Nantes eut la haute main sur les règles de vie imposées à la société civile, mais pas à la Cour, avec pour résultat une fracture majeure entre l'institution religieuse et la bourgeoisie qu'exprimèrent les Lumières et que ne corrigea que partiellement le Concordat de 1801.

Le Traité de Troyes.

Cette succession de rois, dont certains furent qualifiés de « rois maudits » et toutes les traverses que connu leur royaume l'amènèrent à ce qui semblait être un déclin fatal au début du XV^{ème} siècle quand Charles VI, dit le Fou devint roi. Mineur à la mort de son père, Charles VI, fut marié à l'ambitieuse Isabeau de Bavière et dû faire face à plusieurs révoltes y compris des Parisiens, le royaume de France se divisa en deux factions rivales, Armagnacs et Bourguignons, les Anglais remportèrent la désastreuse bataille d'Azincourt, mais le roi avait sombré dans la folie, ce qui amena Isabeau de Bavière et Philippe le Bon de Bourgogne, à faire signer par le roi, en 1420, le traité de Troyes, qui instituait le roi d'Angleterre Henry V, époux de Catherine de Valois, la fille de Charles VI, comme légitime héritier du trône de France, l'héritier putatif le futur Charles VII étant d'ailleurs considéré comme un bâtard.

Henry V d'Angleterre mourut en 1422, peu de temps avant Charles VI de France et son fils Henry VI ne fut jamais vraiment roi de France. Cependant il faut noter que de 1420 au Traité d'Amiens en 1802, les rois d'Angleterre portèrent aussi le titre de rois de France, ce qui donne quand même à penser.

Jeanne d'Arc.

Ce fut une parfaite inconnue, une « petite bergère », Jeanne d'Arc, née en 1412 à Domrémy en Lorraine, un duché qui ne devint français qu'au XVIIIème siècle, qui vint au secours de Charles VII, lors d'une épopée devenue légendaire. Jeanne d'Arc ayant entendu « des voix venues du ciel » décide de sauver le royaume de France. Grâce à l'aide d'un seigneur local, alors qu'elle a à peine 17 ans, elle rencontre à Chinon en mars 1429, le petit roi de Bourges, qui la fait chef des armées royales, en mai elle délivre Orléans, en juillet elle emmène Charles à Reims pour y recevoir l'onction royale, elle remporte plusieurs victoires, subit des défaites avant de tomber en 1430 dans les mains des Bourguignons, qui la vendent aux Anglais, elle sera jugée à Rouen par un tribunal ecclésiastique, condamnée d'abord à la prison, elle fut condamnée à mort comme relapse et exécutée en 1431, mais, si son procès est bien documenté, les circonstances de son exécution sont entourées d'un certain mystère. Ainsi, il semble étrange que son obligé, Charles VII n'ait rien fait pour la sauver, sauf à ouvrir une enquête après la prise de Rouen en 1450, ou que la tentative de son ami Gilles de Rais pour la délivrer n'eut pas de suite. Jeanne d'Arc fut réhabilitée en 1456, mais il fallu attendre plus de quatre siècles pour qu'elle soit déclarée vénérable en 1894, bienheureuse en 1909 et canonisée en 1920, faut-il ajouter que la république laïque, la déclara « Sainte de la patrie » en 1922. Ainsi naissent les légendes.

S'agissant de la guerre de Cent Ans qui se termina avec la conquête de la Guyenne après la capitulation de Bordeaux en 1453, il est dû à la vérité d'écrire que ce sont les grands féodaux qui assurèrent la victoire de Charles VII, tels Gille de Rais ou Arthur de Richemont, qui fut le troisième Breton après Du Guesclin et Clisson à être nommé connétable de France, sans oublier les actions décisives de François Ier de Bretagne, ennemi juré du roi d'Angleterre Henry VI, ami de Gilles, frère du duc, un duc qui fit emprisonner et sans doute assassiner son propre frère, un crime impardonnable.

Les mariages d'Anne de Bretagne.

Anne de Bretagne, fille de François II, après la mort de son père en septembre 1488, fut couronnée duchesse de Bretagne en février 1489. Aidés par la trahison de nobles bretons les Français avaient défait les Bretons en juillet 1488 à Saint-Aubin du Cormier et envahi une grande partie de la Bretagne. Mais les Autrichiens, les Anglais, les Espagnols s'étaient unis pour préserver la souveraineté du duché. De fait la jeune duchesse épousa par procuration Maximilien d'Autriche en décembre 1490, avec l'accord des Etats de Bretagne, mais Charles VIII qui avait pris Nantes grâce à la trahison de d'Albret, mit le siège devant Rennes, s'empara de la duchesse et la força à l'épouser en décembre 1491, après que le mariage d'Anne et de Maximilien et celui de Charles et de la fille de Maximilien furent annulés par le pape Innocent VIII, marquant ainsi une autre intervention de l'Eglise dans les affaires françaises.

Le roi de France meurt accidentellement en avril 1498 et c'est son successeur qui doit épouser Anne, mais Louis d'Orléans-Valois, le futur Louis XII est déjà marié à Jeanne de France, le pape Alexandre VI Borgia joue alors le même détestable rôle que son prédécesseur et annule

ce mariage pour que Louis puisse épouser Anne en janvier 1499. Le contrat de mariage entre Anne et Louis XII de France, garantissait l'autonomie du duché au sein du royaume de France et instituait son second enfant mâle ou, à défaut ses filles dans l'ordre de primogéniture, héritiers du duché.

Mais Louis XII contre la volonté d'Anne devait marier Claude, sa fille ainée et légitime héritière du duché à François d'Angoulême, qui deviendra François Ier, un roi parmi les plus moralement corrompus du royaume, qui pourtant en compta tant. Il faut souligner que c'est le principe de « masculinité » qui a joué à la mort de Charles VIII et de Louis XII, obligeant à s'interroger sur la légitimité de ces successions qui pesèrent tant sur l'avenir du duché de Bretagne.

Il y eut ensuite la réunion des Etats de Bretagne en août 1532, où le roi malgré ses pressions et l'achat de certains députés, n'obtint que la reconnaissance de son fils François comme duc de Bretagne.

Mais le roi en tire la conclusion que le duché souhaite s'unir au royaume de France, et il impose aux Bretons les édits de Nantes, d'août 1532 et celui du Plessis-Macé de septembre 1532. Ces deux édits garantissent au sein de cette union, les droits, les privilèges, les franchises et les libertés fiscales, judiciaires et ecclésiastiques des Bretons, libertés qui furent donc garanties par le droit breton et le droit français. De cette date à 1789, la Bretagne, malgré de nombreuses atteintes à ce contrat par les rois de France, restera une province d'états, réputée étrangère.

Il fallu attendre la désastreuse nuit du 4 août 1789 pour qu'une poignée d'élus bretons du Tiers Etat abandonne au profit de l'état français, toutes les garanties des édits d'union de 1532, scandaleusement considérées comme des « privilèges ».

Les Etats de Bretagne qui eussent dû approuver cet abandon des libertés bretonnes ne furent jamais réunis et, depuis 1790, aucune loi d'application en Bretagne n'a été enregistrée par le Parlement de Bretagne, or il est un principe établi que quand une condition n'est pas tenue dans un acte, la loi romaine prononce la nullité de l'acte, ce qui est un principe absolu du droit français. Donc, légalement toutes les décisions de l'état français appliquées en Bretagne depuis cette date devraient être considérées comme nulles et non avenues.

Henri IV.

Si un roi fut à l'évidence illégitime, ce fut bien Henri de Navarre, un Bourbon Vendôme, d'une ascendance fort lointaine le rattachant à Louis IX. C'est dans le contexte des guerres de religion qui ensanglantèrent ce pays de 1562 à 1598, que Henri III, qui avait succédé à ses frères Henri II et Charles IX, à la mort de son frère cadet, le duc d'Anjou, choisit Henri de Navarre pour lui succéder.

La légitime héritière du trône de France était Isabelle, petite fille de Henri II par sa mère, mais le parlement de Paris invoqua la loi Salique pour l'écarter, un autre héritier légitime était Charles cardinal de Bourbon et oncle du Navarrais, écarté lui aussi, finalement le dernier successeur légitime aurait dû être le fils de Charles III de Lorraine et de Claude de France, une autre fille de Henri II.

Il faut souligner que Henri III, qui fit assassiner le duc de Guise et son frère le Cardinal de Guise, n'était pas particulièrement recommandable, les débordements de sa vie privée furent tels qu'ils marquèrent l'esprit de plusieurs générations. Quant au Navarrais, après avoir abjuré une première fois le calvinisme, s'étant rétracté, il devait abjurer une seconde fois pour obtenir le trône de France.

Faut-il ajouter que c'est sous règne qu'émergea le concept de monarchie absolue.

L'absolutisme royal, n'alla pas sans susciter maintes révoltes, bien entendu au sein de la noblesse, qui voulait sa part du pouvoir ou pour défendre ses privilèges et surtout au sein du peuple, comme les jacqueries récurrentes ou, en Bretagne en 1675, la tristement célèbre révolte des Bonnets Rouges dite aussi du Papier timbré, suscitée par le poids des taxes imposées à la Bretagne par Colbert le concussionnaire et l'auteur du Code Noir, cette révolte bretonne fut réprimée de façon atroce par le fer et le feu, ce qui aurait déshonoré la royauté capétienne, si cela eut été encore nécessaire.

La « grande » révolution.

En 1789 il est clair que les abus et les dérives de la monarchie absolue, ses dépenses inconsidérées et ses frasques n'étaient plus supportables par les peuples de France, écrasés de taxes et d'impôts, étranglés par l'administration royale, dans le contexte profondément inégalitaire des trois Ordres. A quoi s'ajoutèrent la quasi banqueroute de l'état monarchique et des famines dues à de mauvaises récoltes.

Hélas ! Une légitime révolte populaire, menée par la petite bourgeoisie commença par un massacre, pour « libérer » une antique prison quasi vide, la sanglante prise de la Bastille le 14 juillet 1789, dont la III^e république fit la fête nationale, un choix qui oblige quand même à se poser des questions sur la légitimité d'un pouvoir qui choisit d'honorer un massacre que rien ne justifiait.

Ce coup d'éclat fut suivi de la désastreuse « Nuit du 4 août » au cours de laquelle les représentants des peuples de France, au motif de les délivrer de privilèges nobiliaires et ecclésiastiques qui les asservissaient, les conduisirent à un nouvel asservissement en éliminant les libertés et franchises provinciales scandaleusement considérées comme des « privilèges ». Pourtant les cahiers de doléances, en particulier en Bretagne avaient été très clairs, les peuples de France souhaitaient plus d'autonomie provinciale et voulaient garder leurs libertés, leur seule protection contre l'absolutisme royal et en les perdant, rien ne les protégerait plus contre l'absolutisme centralisateur. Du passé il était fait table rase, le totalitarisme étatique avait le champ libre et il n'allait pas tarder à se manifester, malgré la proclamation de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, inspirée de celle de l'état de Virginie de juin 1776, qui fut bien vite foulée aux pieds par les nouveaux maîtres du pays. Ce qui amène d'ailleurs à se poser bien des questions sur une déclaration qui invoque des droits sans évoquer les devoirs correspondants. Puis, pour effacer jusqu'au « souvenir des provinces et de leurs solidarités », selon les mots de Barère de Vieuzac, ce fut le découpage départemental, les provinces furent divisées en départements, dotés de noms souvent fantaisistes, par les décrets de janvier et février 1790, en dépit de protestations nombreuses, en particulier en Bretagne.

Par ailleurs les Parlements, qui ne furent supprimés qu'en septembre 1790, ne furent pas consultés non plus que les Etats de Bretagne, comme l'imposait pourtant les édits de 1532, ce qui rendait ces décrets nuls et non avenue en Bretagne. Le nouvel état assurait ainsi son

pouvoir par un coup de force, l'annexion totale des ex provinces, départementalisées par le pouvoir parisien.

Mais ce n'était que le début d'une longue série d'abus de pouvoirs et de crimes qui marqueraient à jamais ce nouveau régime. En août 1792, ce fut d'abord l'horrible massacre des Gardes Suisses aux Tuileries par la populace parisienne, suivi par les « massacres de septembre » qui firent plus de 1200 victimes assassinées dans un déferlement d'horreurs. La république qui allait naître quelques semaines plus tard était ainsi baptisée dans le sang. Faut-il ajouter que ces abominations parisiennes devaient conduire pendant plus d'un siècle au rejet de la « capitale » par les peuples de France.

Un autre évènement marquant fut la non-bataille de Valmy le 20 septembre, qui fit oublier leurs crimes aux Parisiens et conduisit à l'abolition de la royauté et, sans qu'elle soit proclamée, à l'instauration de la république. Le pouvoir était entre les mains de la Convention Nationale qui venait d'être élue à la suite d'un scrutin marqué par d'innombrables irrégularités et ne rassemblant que 10% des électeurs, c'est ce pouvoir qui, pour la première fois à l'époque moderne avec la loi des suspects, du 17 septembre 1793, allait instituer le gouvernement par la terreur pour asservir les peuples, ce sera le modèle indépassable de tous les totalitarismes du XXe siècle.

En fait, ce régime criminel qui venait de déclarer sa république « une et indivisible » devait diviser la France par ses atrocités, car des défenseurs de la liberté se levèrent dans tout le pays, en Anjou, en Bretagne, dans le Languedoc, dans le Lyonnais, dans le Poitou, en Provence et la chouannerie bretonne devait même durer jusqu'en 1815, ne cessant qu'après la défaite de Waterloo.

Avec du recul l'horreur qu'inspira la Convention et son chef Maximilien Marie Isidore de Robespierre est compréhensible, car de la création d'un haras humain aux portes de Paris, aux tannerie de peaux humaines aux Ponts de Cé, de la tuerie de masse des fédéralistes lyonnais, aux massacres de l'Ouest que certains ont qualifié de génocide, la Convention Nationale devait se vautrer dans l'horreur jusqu'à sa dissolution en octobre 1795, précédée par l'arrestation et l'exécution de Robespierre et de ses séides le 28 juillet 1794, après la révolte du 9 thermidor.

Le règne sanglant de « l'incorruptible » avait été marqué par l'exécution du roi Louis XVI le 21 janvier 1793 qui, non seulement entraîna la révolte des populations de l'Ouest, en particulier dans le Maine et en Bretagne où naquit la Chouannerie, mais aussi la fin du Domaine Royal, qui regroupait l'ensemble des terres, des biens et des droits relevant uniquement du pouvoir du roi au sein du royaume.

Ce domaine comprenait d'anciennes principautés rattachées au Domaine par mariage, comme la Bretagne ou par traité comme le Roussillon. La royauté étant abolie et le roi étant mort ces principautés se trouvaient libérées du joug parisien. Bien entendu, les conventionnels ne tinrent aucun compte de ce qui était exigé par le droit international si bien que dans ce pays beaucoup de fractures régionales, encore perceptibles aujourd'hui, remontent à ce coup de force.

Débarrassés de Robespierre et des « Enragés », les Thermidoriens remplacèrent la Constitution de l'An I par celle de l'An III et le Directoire ainsi institué, devait signaler par un degré de corruption inimaginable en faisant fi des lois qu'il avait lui-même édictées. Ce

qui conduisit au coup d'état du 18 brumaire, 9 novembre 1799, un coup d'état que l'on peut qualifier de militaire dont résulta la constitution de l'An VIII. Ce Consulat reconnu lui même qu'il mettait en œuvre une dictature dite « de salut public ». Le premier consul, l'homme fort du pouvoir était le général Buonaparte, qui avait mené la désastreuse campagne d'Egypte de 1798/1799, dont les mains étaient souillées du sang des Toulonnais exécutés par centaines après la prise de Toulon dont il fut le héros en 1793 et qui se déshonora en massacrant à la mitraille plus de 300 insurgés sur les marches de l'église Saint Roch, en octobre 1795.

Mais Buonaparte voulait un pouvoir absolu et l'empire héréditaire fut proclamé le 18 mai 1804, ce fut la constitution de l'An XII, approuvée par plébiscite. Ainsi pour succéder à la monarchie absolue, les peuples de France qui, majoritairement souhaitaient une république fédérale et démocratique se virent imposer la terreur des conventionnels, la corruption du Directoire, la dictature du Consulat et enfin la toute puissance impériale. Les droits de l'homme et du citoyen pourtant proclamés ne furent jamais appliqués dans ce pays.

Légitimité et illégitimité des états-nations

Troisième partie : De la Restauration à la guerre de 1939/45

La Restauration.

En avril 1814, après la première abdication de Buonaparte, c'est le retour des émigrés et celui de la royauté, le comte de Provence devient Louis XVIII succédant à son frère et à son neveu qui mourut avant de régner. Son règne ne débutera vraiment qu'après les Cent Jours et la deuxième abdication de Buonaparte suite à la défaite de Waterloo, le 18 juin 1815.

Il s'agit d'une monarchie constitutionnelle, mais les émigrés n'ont rien oublié, ni rien appris, hélas !

Bientôt ce sera le retour à l'union du trône et de l'autel, une dérive monarchique qui s'aggraverait sous le comte d'Artois devenu Charles X en 1824, ce qui conduira à la révolution de juillet 1830, une révolution parisienne qui toucha fort peu l'ensemble du pays.

La monarchie de juillet.

Le duc d'Orléans, fils du conventionnel régicide, dit Philippe « égalité », devint roi sous le nom de Louis-Philippe Ier grâce aux intrigues d'une coterie, usurpant le trône, au détriment du duc de Bordeaux, l'enfant du miracle, petit fils de Charles X, désigné pour lui succéder sous le nom d'Henri V.

Ce coup de force marqua dans ce pays la fin du principe monarchique basé, en principe, sur la succession dynastique. De plus, cette succession ne résulta pas non plus d'un choix populaire ce qui, à terme la condamnait. Il faut le répéter, la révolution de juillet 1830, « Les trois Glorieuses » fut essentiellement parisienne, creusant encore le fossé entre la capitale et les provinces.

Sous le règne de Louis-Philippe Ier la bourgeoisie d'argent triomphe mais elle se heurte aux ambitions mal éteintes de l'ancienne aristocratie. Or la bourgeoisie a les moyens d'investir et c'est le début de la révolution industrielle et de l'émergence de cette classe de travailleurs qui deviendra le prolétariat des usines et des mines et qui sera largement oubliée du pouvoir, d'où le succès des idées de grands penseurs comme Pierre Joseph Proudhon qui seront à l'origine du socialisme français, alors que naîtra la « conscience de classe » et que se développera ce

que l'on appellera « la lutte des classes ». Dont l'une des premières manifestations sera la révolte des canuts lyonnais en 1831, leur mot d'ordre, « Vivre en travaillant, ou mourir en combattant » marquera durablement la classe ouvrière de ce pays. La société se divise de plus en plus entre les « possédants » et ceux qui « ne possèdent rien ». Dans les faubourgs des grandes villes industrielles la confusion se fait entre les groupes criminels de plus en plus nombreux, formant les « classes dangereuses » et les classes laborieuses dont la paupérisation face à l'enrichissement de la bourgeoisie d'argent, conduira à parler « de l'asservissement de l'homme par l'homme » et préparera l'avènement définitif du socialisme.

Tout le règne de Louis Philippe Ier fut aussi marqué par des rivalités au sein de la classe politique et les affrontements entre orléanistes, légitimistes, bonapartistes et républicains.

Ce règne se signala aussi par de nombreuses interventions militaires et par la conquête de l'Algérie, alors qu'était encouragé un nationalisme exacerbé que certains nommeront chauvinisme, marqué par l'inhumation aux Invalides de la dépouille de Buonaparte et par les déclarations d'un Jules Michelet telle, « La France est le vaisseau pilote de l'humanité », ou d'un Edgar Quinet, « La France aura la gloire de devenir l'idéal des peuples européens ». Il faudra plus d'un siècle pour que la majorité des Français, instruits par les leçons de l'histoire, comprennent enfin l'absurdité de ces fadaïses.

La Révolution de 1848.

La crise économique de 1847 est une crise agricole, industrielle et financière qui entrainera le chômage dans l'industrie et les mines, d'où aussi une crise sociale entraînant une crise politique d'où naîtra la révolution de 1848, qu'Alexis de Tocqueville, comme toujours plus clairvoyant que ses contemporains avait prévue dès le mois de janvier précédent, évoquant devant les députés le malaise social qui conduirait au soulèvement de la classe ouvrière et c'est ce qui se passa en février, forçant le roi à l'abdication, le 24 février, en faveur de son petit-fils, le comte de Paris. Mais c'était trop tard pour sauver la monarchie, car un gouvernement provisoire fut formé, ouvrant la voie à la IIème république qui fut proclamée le 25 février. Une nouvelle constitution fut approuvée le 4 novembre et le premier président de la IIème république fut Louis Napoléon Buonaparte, élu le 10 décembre 1848, avec plus de 70% des voix. La révolution de 1848, comme les précédentes, fut une révolution parisienne dont les peuples des provinces furent tenus à l'écart.

Coup d'état de Louis Buonaparte.

La IIème république sera fort brève, elle marquera l'échec d'une république sociale alors que la misère du peuple progresse dans les villes et que les Ateliers Nationaux, institués pour combattre le chômage connaîtront un échec lourd de conséquences, qui se traduiront par les émeutes de juin 1848 et de juin 1849 qui furent durement réprimées. Tous ces troubles traduisent l'instabilité sociale que le pouvoir ne parvient pas à contenir et conduiront Louis Napoléon Buonaparte à fomenter le coup d'état de décembre 1851, qui est alors plébiscité par plus de 90% des électeurs. Un an plus tard, le 2 décembre 1852 le second empire, est proclamé. Ainsi en 62 ans la France aura connu huit régimes, l'Ancien Régime, la monarchie constitutionnelle, la république, avec ses avatars, la Convention, le Directoire et le Consulat, puis l'empire, la Restauration, la monarchie de juillet, la république et à nouveau l'empire. Faut-il encore souligner que lors de tous ces changements de régime, c'est Paris qui a imposé sa volonté aux provinces.

S'agissant de l'échec de la grande révolution, il faut citer ce qu'écrivait le grand penseur et écrivain injustement oublié, Joseph Fiévée, « Les peuples ne tiennent ni aux principes de leurs gouvernements ni à ceux qui les gouvernent et, pourvu qu'un changement à cet égard ne

heurte pas les idées dominantes et ne détruit pas les habitudes de tous les jours, ils laissent faire. La grande folie de ceux qui ont conduit la révolution française est d'avoir voulu tout renouveler à la fois et d'avoir traité comme une résistance calculée des usages qu'eux-mêmes conservaient dans leur intimité. Les livres leur avaient tellement tourné la tête qu'ils croyaient possible de changer en nous ce qu'ils sentaient impossibles de changer en eux. ». Cette constatation, toute de bon sens, s'applique à tous les régimes totalitaires du XXème siècle et, dans ce pays, à des régimes se prétendant démocratiques et ce jusqu'aujourd'hui.

Le IIIème empire se signala par l'expansion industrielle et économique, des travaux publics, de grands projets d'urbanismes, en particulier dans la capitale, le développement de la colonisation et de nombreuses guerres et expéditions, en Crimée en 1854, en Italie en 1859, en Chine de 1858 à 1860, au Mexique en 1861 et finalement contre la Prusse en 1870, qui se termina par la désastreuse capitulation de Sedan. Cette défaite fut due à une impréparation générale de l'armée française du fait de l'impéritie de l'état-major, au sentiment anti-impérial grandissant dans la population et au pacifisme au sein de la gauche politique, d'élus tel Gambetta qui voulait imposer la suppression des armées permanentes, dont celle de l'armée française, évidemment.

Le 4 septembre 1870 l'empire, qui avait commencé par un coup d'état, s'effondrait avec son armée et ses rêves de gloire, après une cuisante défaite militaire et la IIIème république était proclamée.

La IIIe république.

Le gouvernement républicain décide de continuer la guerre contre la Prusse sous l'impulsion de son ministre de l'intérieur, Léon Gambetta. Des centaines de milliers d'hommes sont rassemblés, mais mal formés, mal équipés ils remporteront peu de victoires et essuieront beaucoup de défaites. Gambetta, ce jacobin, cet anticlérical, ce Français de fraîche date devenu ultranationaliste, se méfiait des peuples des ex-provinces et en particulier des Bretons, c'est pourquoi, à l'hiver 1870, il abandonna les 60.000 Bretons de l'Armée de Bretagne dans la boue du camp de Conlie où des milliers périrent de maladie et il les envoya ensuite affronter les Prussiens dans la désastreuse bataille du Mans, le 11 janvier 1871, alors que ces courageux Bretons étaient pratiquement désarmés,

C'est cette défaite qui, après maintes négociations plus ou moins secrètes conduisit à l'armistice du 28 janvier suivant et à la capitulation de Paris. Le traité de Paix fut signé en mai 1871, le pays perdait les territoires germaniques d'Alsace-Moselle et devait en outre payer une lourde indemnité de guerre.

Mais une nouvelle assemblée nationale avait été élue en février 1871 et elle se heurta, d'abord à une révolte populaire à Bordeaux où elle siégeait encore. La révolte se transmit à Paris dont la Commune de Paris pris le contrôle, de mars à avril 1871, accumulant les exactions, assassinant près de 500 otages et détruisant de nombreux bâtiments publics, comme le palais des Tuileries, l'hôtel de Ville, le Palais Royal, les docks de la Villette, la gare d'Auteuil. La répression fut terrible, près de 20.000 Communards trouvèrent la mort dans les combats et, si seulement 23 furent exécutés après jugement, près de 8.000 furent condamnés aux travaux forcés, emprisonnés ou déportés. Mais la grande majorité des provinciaux ne comprirent pas cette révolte, d'abord bordelaise où elle s'éteignit rapidement, puis parisienne, alors qu'une nouvelle assemblée venait d'être élue exprimant la volonté de paix populaire après les désastres de la guerre franco-prussienne et son terrible coût. La rupture entre Paris et la province était consommée.

La III^{ème} république fut en beaucoup de points celle d'autres ruptures et de scandales.

Le scandale de Panama de 1892 est exemplaire, c'est le choquant mélange de l'affairisme et de la politique, avec des spéculateurs comme Cornélius Hertz ou le baron Reinach et des politiciens comme Clemenceau, ce dernier paiera cher ce mélange des genres, il sera battu aux élections de 1893 et ne reviendra vraiment en politique qu'en 1906.

L'affaire des décorations, en 1887, fut un autre déplorable exemple de l'indécent mélange de la politique et de l'argent, quand le gendre du président Jules Grévy fut accusé de se livrer au trafic des décorations ce qui devait conduire le président à démissionner.

L'affaire Dreyfus fut le grand scandale de la république et la cause d'une fracture importante et durable au sein de la population, entre les dreyfusards et les antidreyfusards qui étaient trop souvent mus par leurs sentiments antijuifs. La vérité triompha, le capitaine Dreyfus fut réhabilité, mais la fracture persista longtemps. Il faudra le sang des morts de la « grande guerre » pour laver toutes ces haines. S'agissant des ruptures il y eut pendant plusieurs décennies les rivalités et les affrontements entre les républicains, les monarchistes, les bonapartistes et les socialistes qui s'affirmaient. Il faut y ajouter l'anticléricalisme forcené de ministres comme Combes ou Clemenceau et l'émergence de ce qu'il faut considérer comme un dogme quasi religieux, le positivisme issu de la science positive et dont la traduction sociale fut le laïcisme, cette nouvelle croyance remplaçant le catholicisme qui fut pourtant une religion concordataire, donc reconnue par l'état.

La loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat, voulue par Combes et les sociétés secrètes, après l'expulsion des congrégations et la mise à l'index de l'enseignement catholique devait entraîner à terme la fin du catholicisme dans ce pays, mais, grâce à Aristide Briand la loi de septembre 1905 devint finalement une façon intelligente de mettre fin aux liens, d'ailleurs peu démocratiques, entre la religion et l'état.

Il faut ajouter que Combes n'était plus aux affaires lors de l'approbation de sa loi, car en janvier 1905 il dut démissionner, justement suite à une affaire, celle dite « des Fiches » qui visait à réserver au sein de l'armée les promotions aux officiers « méritants » c'est-à-dire proches du pouvoir, les autres, les « pratiquants », étant connus grâce à un système de « fiches » établies essentiellement par des agents issus des sociétés secrètes, quand ce système fut révélé il causa un scandale, c'était la première étape d'une méthode qui dénaturait la démocratie, le clientélisme politique, réservant les « bonnes places » aux amis du pouvoir.

Mais la querelle des Inventaires en 1906 devait attiser les colères dans les régions chrétiennes de l'Ouest, en particulier en Bretagne et spécifiquement en Loire-Inférieure, aussi en Flandre, dans l'est du Massif Central, dans l'ouest des Pyrénées, entraînant une mobilisation massive des chrétiens face à un déploiement tout aussi massif de la force publique et même de l'armée. Une fois encore c'est Aristide Briand qui jouera l'apaisement évitant que la haine du pouvoir pour les chrétiens ne creuse encore des fractures déjà profondes et, à terme, fatales à l'unité, si souvent proclamée, de l'état-nation.

Il est évident, avec du recul, après tant de siècles de divisions entre les peuples de France et leurs dirigeants à Paris, devenue la « ville lumière » que, au lieu de les apaiser, la III^{ème} république les accentua encore de désastreuse façon.

Mais, pour des hommes comme Jules Ferry l'unification de la société française passait par la laïcisation de l'éducation et sa généralisation, accompagnées de l'éradication des langues et traditions vernaculaires. Il fallait donc enseigner la langue française aux peuples des provinces, dont la grande majorité utilisait encore les parlers locaux, qu'il fallait donc éliminer, ce fut le rôle des « hussards noirs de la république » qui s'illustrèrent, en particulier en Bretagne, par leurs choquantes méthodes éducatives et leur mépris pour leurs élèves, ce fut

une autre cause d'inimitiés durables entre les populations locales et le pouvoir parisien, alors que l'objectif annoncé était de créer un « nouveau patriotisme ».

Faut-il ajouter que, pendant qu'Outremer se poursuivait la colonisation, ce mépris « parisien » pour les provinciaux s'étendit aux populations indigènes avec les conséquences qui furent constatées plus tard. Car la III^{ème} république mena à son apogée le colonialisme français, avec l'extension de l'empire en Indochine, à Madagascar, au Maghreb, en Afrique Occidentale et Equatoriale, en Polynésie. Parmi les hommes politiques les plus engagés dans ces conquêtes coloniales il faut citer de grands républicains, Jules Ferry, Léon Gambetta et Paul Bert. Cette période fut donc marquée par des divisions religieuses, les anticléricaux contre l'Eglise et aussi par des divisions idéologiques en particulier à gauche où des hommes comme Georges Sorel ou Hubert Lagardelle se prononçaient clairement contre la démocratie et en faveur de la l'action syndicale et de la grève y compris générale.

La Grande Guerre.

Du côté des socialistes et d'une façon générale au sein de la classe ouvrière se dessinait aussi un mouvement antimilitariste et antipatriotique auquel les horreurs de la « grande guerre » devaient bien entendu donner raison.

Cet antimilitarisme fut encouragé par des hommes politiques comme Jean Jaurès, ce qui sans doute fut la cause de sa fin tragique, par les syndicats comme la CGT ou par les ouvrages d'écrivains comme Abel Hermant, Lucien Descaves ou Augustin Hamon.

Beaucoup de militants politiques et syndicaux étaient « allemanistes » et souhaitaient la coopération entre les classes ouvrières allemande et française recommandant même la grève générale pour s'opposer à toute guerre. Si bien que dans les années qui précédèrent la guerre, de nombreuses tentatives de rapprochement franco-allemand eurent lieu, par exemple au sein des conférences parlementaires de Berne et de Bâle et par la création du Comité franco-allemand dont l'un des inspirateurs fut le sénateur Paul Estournelles de Constant, prix Nobel de la Paix en 1909.

Il ne faut pas oublier non plus les nombreux liens économiques et financiers qui s'étaient noués entre la France et l'Allemagne et même les coopérations industrielles, au grand dam des nationalistes.

Mais les pacifistes durent faire face aux bellicistes nationalistes, comme Barrès, Maurras, Péguy et, bien entendu Clemenceau qui, en 1913 appelle à la guerre, sachant pourtant qu'elle « fauchera des vies humaines en un effroyable ouragan de fer ». Evidemment l'esprit revanchard appelant à la reconquête de l'Alsace-Moselle fait partie du cursus scolaire car, selon le Manuel Général de 1905, « L'Ecole primaire enseignera, inspirera l'obligation absolue pour le jeune Français d'accepter le sacrifice que lui commandera son pays, fût-ce celui de sa vie ». Donc, en 1914 pour les raisons évoquées les va-t-en guerre firent basculer l'Europe dans une catastrophe qui devait marquer le début de son déclin alors qu'elle venait de rayonner sur le Monde, de plus cette guerre fut déclarée contre la volonté d'une partie des peuples d'Europe, sans doute la majorité.

Et pourtant, en 1914 l'armée française était loin d'être prête pour la guerre, sous équipée, en particulier en artillerie lourde, ne disposant pas de mitrailleuses quand celles de l'armée allemande causèrent des hécatombes de soldats français montant à l'assaut baïonnette au canon avec képis et pantalons garance, dans les premiers mois de la guerre. De plus l'impéritie des états-majors, en particulier de certains hauts gradés français, conduisit à la boucherie maintes fois décrite, qui fut la cause de mutineries durement réprimées et de

divisions profondes au sein de la classe ouvrière, du mouvement syndical et du Parti Socialiste, mettant à mal l'Union Sacrée des nationalistes et qui se traduisirent par des grèves, comme celle de Saint-Etienne au printemps 1918.

Car la guerre qui eut pu se terminer en 1917 et épargner des dizaines de milliers de vies fut prolongée par le jusqu'aboutisme d'un Clemenceau devenu président du conseil en novembre 1917. Il mit fin à toutes les tentatives pour arrêter le massacre, émanant de membres du gouvernement, comme Louis Malvy ou d'hommes politiques, comme Joseph Caillaux, que Clemenceau fit d'ailleurs traduire en justice tous les deux et Clemenceau refusa de même l'initiative pacifiste de la papauté.

Il faut souligner que le nouveau président du conseil se comporta en quasi dictateur dirigeant par décrets et étouffant toute contestation de sa politique belliciste.

Heureusement, les alliés furent aidés par l'entrée en guerre des USA en avril 1917, qui envoyèrent en France plus d'un million de soldats débarqués à Bretagne dans les ports de Saint-Nazaire et Brest. Mais, la victoire de novembre 1918 fut chèrement payée par la France, 1.350.000 morts, 2.800.000 blessés dont 1.100.000 resteront invalides à vie, les « gueules cassées ». Sans oublier le poids énorme de la dette de guerre et les destructions massives dans le Nord et l'Est de la France.

Un autre facteur qui devait avoir des conséquences à plus long terme fut la mobilisation des troupes coloniales car, comme les Bretons par exemple, ces courageux soldats « indigènes » ne furent guère récompensés par le pouvoir parisien pour leur sang et même leur vie donnés pour la « mère patrie ». Il faut aussi noter que, au sein des troupes et surtout des plus exposées, les fantassins, le patriotisme fut remplacé par la solidarité du front, celle des combattants des premières lignes, ce qui nourrira en partie par la suite le pacifisme et l'antimilitarisme de l'entre-deux-guerres, le « plus jamais ça ! ».

S'agissant de la Grande Guerre il ne faut pas oublier les traités qui la conclurent, Versailles, Trianon, Sèvres qui, en partie du fait de l'influence déplorable de ce Clemenceau, furent par leurs charcutages nationaux, l'une des causes, une décennie plus tard, de l'émergence de dictatures en Europe, suivie des affrontements que nous savons, dont la seconde guerre mondiale, qui s'étendit réellement et désastreusement au Monde entier et, plus près de nous, ces traités furent aussi une cause indirecte des déchirements actuels dans les Proche et Moyen Orient.

L'entre-deux-guerres.

Après la boucherie de 14-18 il semblait possible d'espérer la continuation d'une sorte « d'union sacrée » pour relever le pays, ce ne fut pas le cas. La semi dictature de Clemenceau se prolongea jusqu'en janvier 1919, des grèves éclatèrent dans toute la France, la flotte de la Mer Noire connut une mutinerie historique, le rapport Millerand sur l'avenir de l'Alsace-Moselle fut mis dans un tiroir et oublié, tout cela préparait les déchirements du prochain quart de siècle. Mais à l'élection présidentielle de janvier 1920 c'est Paul Deschanel qui est élu et Clemenceau renvoyé dans son département d'origine où il cultivera l'amertume de l'un des politiciens les plus détestés de son époque, même s'il est adulé, encore aujourd'hui, par tout ce que ce pays compte de jacobins et de souverainistes.

Les divisions de la société française, au sein de la classe politique, de la classe ouvrière, de la paysannerie, de la bourgeoisie et même de l'Eglise ne firent que s'aggraver avec l'arrivée au pouvoir du Bloc des gauches en 1924, laïcistes, anticléricaux, centralisateurs acharnés,

décidés à éradiquer la religion, les langues et coutumes « régionales » et ce qu'il restait de l'idée fédérale.

Edouard Herriot, président du conseil fut le représentant emblématique de cette idéologie républicaine issue souvent des enseignements des sociétés secrètes qui, quelques années après la boucherie de la « Grande guerre » divisait à nouveau le pays par des querelles idéologiques, alors qu'il eut fallu tenter de l'unir, quand s'annonçait la grande crise financière de 1929, qui serait le prélude du changement de la face du Monde.

Durant cette période les divisions de la France conduisent parfois à de multiples affrontements violents des protestataires de tous bords avec les forces de l'ordre, voire à des émeutes, résultant des divisions droite-gauche, catholiques-anticléricaux, ouvriers-patrons, libéraux-collectivistes.

Il souligner la déplorable influence des Radicaux, pour beaucoup membres des sociétés secrètes donc anticléricaux qui feront et déferont les gouvernements pratiquement jusqu'en 1939. Pourtant la Papauté avait condamné l'Action Française et mis les œuvres de Maurras à l'index et alors même qu'un mouvement social chrétien prenait de l'importance avec un syndicat chrétien, la CFTC.

Poincaré remettra un peu d'ordre, en particulier dans le domaine financier mais en dévaluant massivement le Franc Germinal qui fut pourtant une monnaie de référence pendant 125 ans et en le réduisant au cinquième de sa valeur, spoliant les épargnants tout aussi massivement et sapant pour bien des années leur confiance dans l'état. Aux élections de 1932 se fait connaître un élu venu de l'extrême gauche révolutionnaire, avocat des syndicalistes et très influent dans le « parti de la paix », Pierre Laval, qui fait face au « bourgeois » André Tardieu. Leur affrontement marquera une époque pendant laquelle le PC sorti de la confusion de sa première décennie commence à s'imposer. Représentant en France la IIIème Internationale, il est clairement « l'agent de Moscou », comme le prouvera son attitude en 1939. Le parti est dirigé par des révolutionnaires professionnels qui dénoncent le « crétinisme parlementaire » et la « démocratie formelle », il attaquent surtout les « social-traîtres » de la SFIO et ne comptent pas sur le processus électoral pour prendre le pouvoir, mais sur la force et, pour former leurs troupes, ses chefs organisent des manifestations violentes comme en 1929, qui les conduiront en prison et à la condamnation des membres de son comité central pour complot contre la sûreté de l'état.

Dans le même temps la grande figure du Breton Aristide Briand, domine la scène diplomatique, titulaire du Prix Nobel de la Paix en 1926 il fait tout pour assurer la paix du Monde, ainsi en 1928 il fut, avec Frank Billings Kellogg, le secrétaire d'état des USA, signataire du pacte dit Briand-Kellogg de renonciation solennelle à la guerre, il fut aussi un défenseur de la Société des Nations et, en 1930 il publia son mémorandum sur l'organisation d'une Union Fédérale Européenne, mais il ne fut guère entendu et des dizaines de millions de soldats et de civils en payèrent le prix, neuf ans plus tard.

Car dans ces années d'après guerre, le fascisme en Italie, le salazarisme au Portugal, le nazisme en Allemagne, le franquisme en Espagne arrivent au pouvoir et en URSS, le communisme règne par la terreur. Mais dans les années 30 c'est aussi la grande crise financière et économique, à laquelle, en France, les pouvoirs politique et économique ne sauront répondre, ou répondront par des mesures qui l'aggraveront. Les gouvernements se succèdent sous la menace des factieux et les « affaires » dont, en 1934, l'affaire Stavisky, venant après tant d'autres discréditent le pouvoir politique, conduisant à des émeutes comme

celle du 6 février 1934. Tous ces événements auront, à terme, les conséquences les plus graves pour l'unité nationale. En 1934 le Komintern, l'Internationale Communiste contrôlée par l'URSS, impose au PCF l'alliance avec la SFIO, mais Jacques Doriot l'un des dirigeants du PCF vient d'en être exclu, il fonde alors le PPF dont le rôle pendant l'occupation allemande est bien connu. En mai 1935, Pierre Laval, ministre des affaires étrangères se rend à Moscou et signe avec Staline un traité d'assistance mutuelle.

C'est alors que le PCF, la SFIO et les Radicaux s'unissent dans un Rassemblement contre le fascisme qui, en France, si l'on excepte le PPF de Doriot et le Francisme de Marcel Bucard, héros de 14-18, est quasi inexistant. En face, la droite malgré ses divisions est unie dans son anticommunisme et son anti-soviétisme. Cette division droite-gauche sera encore aggravée par la guerre civile en Espagne et l'invasion de l'Ethiopie par les forces italiennes. Les totalitarismes de droite se développent en Allemagne, en Espagne, en Italie, au Portugal et dans d'autres états à l'Est de l'Europe, où c'est une réaction aux charcutages nationaux imposés par les traités de Versailles et de Trianon. Pendant ce temps en France les gouvernements succèdent aux gouvernements ne restant parfois que quelques mois au pouvoir, entre mai 1932 et avril 1938 il y aura quinze crises ministérielles qui déconsidéreront le parlementarisme, alors que les régimes totalitaires, eux se préparent aux affrontements futurs, la France est plus divisée que jamais entre un Front Populaire de gauche et un Front National à droite. En mai 1936, la gauche remporte clairement les élections législatives et Léon Blum devient président du conseil, son gouvernement se signalera par des réformes majeures en faveur de la classe ouvrière, s'agissant du droit du travail, de sa durée légale, des conventions collectives, des salaires, des congés payés. Mais ses premiers mois seront marqués par des grèves massives d'un tour nouveau avec occupation des lieux de travail, des grèves qualifiées d'insurrectionnelles. Pour beaucoup d'économistes ces grèves et ces réformes sociales qui, même si elles semblaient parfaitement légitimes, furent prises dans la précipitation et appliquées brutalement sans tenir compte des situations particulières, elles furent donc pour ces économistes l'une des causes de l'arrêt de la reprise économique qui s'amorçait, d'une désorganisation de l'industrie et pour la droite, du fait de l'antimilitarisme et du pacifisme d'une partie de la gauche, l'une des causes de la défaite de 1940. Pourtant Léon Blum fit de son mieux pour relancer l'industrie d'armement, face au bellicisme affirmé de l'Allemagne, qui allait annexer l'Autriche et à celui de l'Italie en Afrique de l'Est, face aussi aux horreurs de la guerre civile en Espagne. Mais sur le plan économique les mesures sociales avaient diminué la compétitivité de l'industrie française et le chômage dans le secteur privé n'avait pas été réduit par les 40 heures qui avaient surtout permis de créer des emplois dans les services publics.

Il faut ajouter que face à l'explosion du nombre des syndicalistes, le front patronal se durcit, comme se durcit la droite face à la gauche et que l'antijudaïsme que l'on pensait oublié se manifesta à nouveau. Quand Léon Blum quitta le pouvoir en avril 1938, l'état-nation était plus divisé que jamais face à des menaces qui n'allaient pas tarder à se manifester. Classes sociales contre classes sociales, anticléricaux contre chrétiens, nationalistes contre internationalistes, pacifistes contre militaristes.

L'unité de l'état-nation n'est alors plus que de façade. Le gouvernement Daladier hérite donc d'un pays divisé, affaibli économiquement qu'il va tenter de redresser financièrement et économiquement tout en lançant un programme d'armement pour faire face à la menace allemande et bientôt italienne. La crise des Sudètes, prélude au dépeçage de la Tchécoslovaquie conduisit Daladier à participer à la farce de la réunion quadripartite de Munich en septembre 1938, avec l'Allemagne, l'Italie et la Grande Bretagne, l'accord qui en

résulta sera en fait une capitulation en rase campagne des deux démocraties face aux deux dictatures et une nouvelle cause de division en France entre munichois et antimunichois. Mais le pacte Molotov-Ribbentrop du 23 août 1939, scelle le destin de l'Europe. En effet au programme des deux états totalitaires il y a l'invasion de la Pologne alliée de la France.

Légitimité et illégitimité des états-nations.

Quatrième partie : De la guerre de 1939/45 aux premières décennies du XXIème siècle.

La guerre de 1939-1945 et ses suites

Le 1^{er} septembre 1939 la Wehrmacht envahit la Pologne, le 17 ce sera le tour de l'armée rouge. Les atrocités que ces deux armées perpétrèrent dans ce pays sont bien connues.

Le 3 septembre la France liée par traité à la Pologne, suivie par la Grande Bretagne déclare la guerre à l'Allemagne. Ce fut d'abord la « drôle de guerre » quand les adversaires restent apparemment l'arme au pied, période que les Allemands mettent à profit pour préparer leur offensive éclair, la Blitz Krieg.

Le 30 novembre 1939, l'URSS attaque la Finlande sans déclaration de guerre et les courageux Finlandais tiennent tête à l'armée rouge, mais face au nombre devront demander l'armistice.

Le 4 octobre 1940 Thorez déserte face à l'ennemi et passe en URSS où il restera pendant la guerre, alors qu'il prétendit être resté en France jusqu'en 1943. Bien entendu, il sera déchu de la nationalité française. Le PC est dissout et ses députés exilés dans le Sud Algérien.

Mais au sein du gouvernement s'est constitué un parti de la paix qui demande de négocier avec l'Allemagne plutôt que d'accepter un affrontement meurtrier. Il est clair qu'une France divisée aura beaucoup de peine à faire face à un Reich uni dans sa volonté de revanche et de conquête. Il faut y ajouter l'incompétence d'un état-major français qui mise encore sur une guerre de positions et pense que la Ligne Maginot est une protection infranchissable, quand l'état-major allemand a choisi, lui la guerre de mouvement, utilisant les chars appuyés par l'aviation d'attaque.

Hitler, fait envahir sans déclaration de guerre le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg. Les troupes françaises entrent en Belgique pour défendre un allié lâchement attaqué, mais les blindés allemands envahissent la France via les Ardennes réputées infranchissables, les troupes françaises et britanniques sont encerclées autour de Dunkerque. La Belgique a capitulé le 28 mai, le 14 juin Paris est occupé, le gouvernement se réfugie dans le Val de Loire avant de se replier sur Bordeaux. Les soldats français se battent courageusement, en six semaines près de 100.000 perdront la vie, leur résistance face à l'ennemi étant gênée par l'afflux sur les routes des réfugiés fuyant l'avance allemande, à l'Est, au Nord et en région Ile de France.

Paul Reynaud qui a remplacé Edouard Daladier en mars 1940, démissionne à son tour le 16 juin et Philippe Pétain devient chef du gouvernement. Il sollicitera un armistice dès le 17 juin et le général de Gaulle lancera son célèbre appel dès le lendemain. Faut-il souligner que les 700 Français Libres autour de lui à Londres, sont alors essentiellement des Bretons. Le 22 juin l'armistice est signé, la France renie les engagements qu'elle avait pris vis-à-vis de la Grande Bretagne et se déshonore en livrant aux Allemands les antinazis qu'elle avait accueillis quelques années plus tôt. La France métropolitaine est divisée en deux zones, la zone

occupée étant elle-même divisée par l'occupant. Coupée de ses territoires d'outremer, l'unité de la France n'a jamais été aussi menacée depuis la révolution de 1789.

L'état français.

Le pouvoir migre de Bordeaux à Vichy, un exode marqué par la lâche attaque de la flotte française mouillée à Mers El Kébir et quasiment désarmée, par la Royal Navy sur ordre de Churchill, les 3 et 6 juillet 1940 causant la mort de 1297 marins français, un désastre dont l'impact sur les sentiments des Français, sur l'attitude des responsables de la flotte militaire et sur celle du gouvernement de Vichy, en particulier de l'amiral Darlan, ministre de la marine de l'époque, aura l'importance que nous savons.

D'autant que le 10 juillet l'assemblée nationale et le sénat réunis à Vichy, mettent fin, par un vote qui réunit 85% des suffrages, à la IIIe république et instaurent l'Etat français, dont le responsable sera le maréchal Pétain investi d'un pouvoir quasi absolu comme chef de l'état. Ce nouveau pouvoir laissera peu de place aux élus et donnera beaucoup de place aux fonctionnaires. Le régime de Vichy est un régime combinant un mélange de conservatisme social, de retour du religieux, qui est également encouragé par les dangers et les malheurs de l'époque, mais un régime faisant preuve aussi d'une volonté de développement, économique, industriel et scientifique qui ne portera ses fruits qu'après la Libération.

Mais ce régime se déshonorera par sa persécution des Juifs, par la collaboration avec l'occupant de certains de ses membres et dans beaucoup de domaines, y compris celui de la sécurité, sans oublier une pratique sectaire de l'exclusion des groupes qui furent désignés comme responsables de la défaite. Le « retour à la terre » fut accompagné d'une volonté de revenir aux anciennes provinces, mais ce sont les fonctionnaires qui triomphèrent derrière l'amiral Darlan et imposèrent les décrets du 30 juin 1941 « attribuant à certains préfets les pouvoirs des préfets régionaux et portant division du territoire pour l'exercice de ces pouvoirs ». Darlan y vit une occasion d'affaiblir la Bretagne qui avait fourni la majorité des Français Libres de juin 1940, une Bretagne que la haute administration considérait encore comme une menace pour l'unité de l'état-nation. La Loire Inférieure fut arrachée à la Bretagne, malgré les protestations de beaucoup d'élus bretons, en particulier les maires de Nantes et de Rennes. La Loire-Inférieure fut incluse dans la région d'Angers, les quatre autres départements bretons formant la région de Rennes. Faut-il souligner que, malgré l'engagement majeur des Bretons dans la France Libre et dans la Résistance, après la Libération tous les pouvoirs successifs maintinrent cette choquante partition administrative, par des découpages aussi peu fondés que le découpage vichyste et sans aucune consultation démocratique, en dépit des protestations du peuple breton, ce qui en a amené beaucoup à contester la légalité de ce qu'il faut bien appeler un « charcutage administratif » et, ipso facto à contester la légitimité des pouvoirs qui l'ont imposé.

Il faut revenir sur la collaboration, qui ne fut jamais massive et concerna surtout le pouvoir politique et ceux qui dans la société civile y voyaient leur intérêt. Les collaborateurs pour des raisons idéologiques par exemple l'anticommunisme, furent toujours très minoritaires dans le pays. Beaucoup venaient de la gauche, par exemple l'ex communiste Doriot, l'ex socialiste Déat ou l'ex radical Luchaire. D'ailleurs, dès le retour de Laval au pouvoir en avril 1942, le vent tourna dans le pays et le régime de Vichy, déconsidéré par sa soumission à l'occupant, sa persécution des Juifs et l'aide apportée à la police allemande, pour traquer les résistants, en particulier par la Milice de Darnand, autre héros de 14-18, perdit le soutien accordé en juin 1940 par une majorité de Français au « Vainqueur de Verdun ». En novembre 1942 le

débarquement des Alliés en Afrique du Nord, l'invasion de la Zone Sud par la Wehrmacht, le sabordage de la flotte à Toulon, scellèrent le sort de l'Etat français, car en Afrique du Nord passée sous le contrôle des Alliés le général Giraud reconstitua une armée qui devait battre ce qui restait de l'Afrikakorps en Tunisie, participer aux débarquements en Italie et en Provence et contribuer à la libération de la France métropolitaine et à la victoire finale en Allemagne. Il est regrettable que de Gaulle, qui ne voulait pas de rivaux ait écarté le général Giraud qui avait pour-tant la confiance des Alliés, mais qui s'inclina dans l'intérêt supérieur du pays. En France métropolitaine, la Résistance s'organisait, en particulier avec les réfractaires au STO et ses actions prendront de plus en plus d'ampleur jusqu'à en faire un acteur militaire majeur avant et après le débarquement des Alliés en Normandie.

Alors que cette Résistance fut multiple, les communistes qui avaient attendu l'invasion de l'URSS par l'armée allemande en juin 1941 pour s'opposer à l'occupant, jouèrent au sein de la Résistance un rôle important qui fut malheureusement marqué par de condamnables exactions, en particulier au motif « d'épuration », leurs auteurs ne furent jamais jugés mais leurs crimes furent une tache qui, heureusement ne peut faire oublier l'héroïsme de la grande majorité des résistants de tous horizons, y compris certains de ceux issus du PCF. Ce qui est évident, c'est que la participation de la France Libre, de l'armée d'AFN et de la Résistance à la victoire de 1945 permirent à la France de retrouver sa place dans le concert des nations.

Mais l'occupation et la collaboration seront la cause, sinon d'une guerre civile, que la présence des Alliés permit sans doute d'éviter à la Libération, au moins d'une nouvelle fracture de l'état-nation, mettant en cause son unité et son indivisibilité.

Le gouvernement provisoire.

Le Reich capitule le 8 mai 1945, la France est totalement libérée y compris les dernières « Poches » de Lorient et Saint-Nazaire. De Gaulle est le chef d'un gouvernement provisoire qui au nom de l'unité nationale comprend des membres de tous les partis y compris le PC qui y place ses dirigeants, dont Thorez qui, de déserteur face à l'ennemi passe au rang de ministre d'état chargé des réformes administratives, Billoux ministre de l'économie, Tillon ministre de l'armement, Paul ministre de la production industrielle, Croizat ministre du travail et de la sécurité sociale. Le PC en profitera pour noyauter les ministères, l'administration, les services publics et les sociétés nationalisées.

Il faut se souvenir que c'est sur les « conseils » de Staline, avec lequel il a signé un Traité d'alliance et d'assistance mutuelle le 10 décembre 1944, que de Gaulle permettra à Thorez de rentrer en France, en lui redonnant la nationalité française dont il avait été déchu en 1939.

Il faut ajouter que pour la première fois dans l'histoire de la république un parti ouvertement à la solde d'une puissance étrangère, qui sera bientôt considéré comme ennemie, prend part au gouvernement. En effet, le PC ne participa pas, sur ordre de Moscou, au gouvernement de Léon Blum de mai 1936.

Le général de Gaulle a aussi à gérer l'épuration et à fermer les yeux sur les nombreuses exécutions extra-judiciaires auxquelles se livrèrent certains résistants et particulièrement les communistes. Près de 11.000 personnes, dont des innocents injustement dénoncés ou qui gênaient les visées politiques du PC, perdirent la vie dans cette épuration sauvage. Il faut aussi rappeler le sort de ces femmes livrées à la vindicte populaire, parfois, là encore sur la foi de dénonciation motivées par la jalousie ou le dépit. Pour couvrir ses crimes le PC invoqua son

rôle dans la Résistance qui ne peut être nié et ses « 75.000 fusillés », un chiffre évidemment exagéré, puisque le nombre des exécutions et des assassinats dont l'occupant fut responsable ne dépassa pas 30.000 personnes, chiffre évidemment choquant dont, il faut le souligner, beaucoup de communistes, victimes auxquelles il faut ajouter tous les déportés.

Il faut quand même souligner que l'épuration officielle, dans les mains de juges qui, pour certains pendant l'occupation jugeaient les résistants, fut souvent clément. Plus de 160.000 collaborateurs furent arrêtés et incarcérés, il y eut 73.500 non-lieux et 86.000 condamnations, dont 7037 à la peine capitale, mais seulement 767 exécutions, 70% des condamnations à mort furent commuées en peines de prison et, par la suite de Gaulle et ses successeurs comme le président Auriol usèrent largement de leur droit de grâce. Mais des blessures qui mirent des décennies à se cicatriser avaient été causées dans le corps social, accentuant encore la division de la nation.

Par ailleurs, pour la cinquième fois depuis la révolution de 1789, la France avait été dirigée par un gouvernement provisoire. Ce que furent la Convention Nationale en 1792, le gouvernement provisoire après la révolution de 1848, celui qui suivit la chute de l'empire en 1870, le régime de Vichy et finalement donc celui qui suivit la Libération. Tous ces régimes provisoires à la légitimité parfois douteuse ont donc peut être contribué à faire douter de la légitimité de l'état-nation lui-même.

Poussé par la Comité National de la Résistance, sous influence communiste, le pouvoir engagea un grand programme de nationalisations, des mines, des grands groupes industriels, des banques et des sociétés d'assurance, la SNCF était déjà nationalisée depuis 1938.

Ces sociétés publiques, les services publics et l'administration furent dans les faits codirigés par le syndicat majoritaire la CGT, aux mains des communistes, qui arrachèrent au pouvoir au profit de ces corporations des avantages exorbitants du droit commun, dont le peuple paie le prix aujourd'hui.

Il faut ajouter la gestion paritaire de la sécurité sociale avec les abus au sein de caisses gérées souvent au détriment des travailleurs du secteur privé, des abus souvent dénoncés par la Cour des Comptes.

La quatrième république.

Le fait marquant des années qui suivirent la Libération, au-delà de l'épuration, c'est la montée en puissance du PCF qui, au référendum d'octobre 1945 combiné à l'élection d'une assemblée constituante devient le premier parti de France, les électeurs ayant oublié ses trahisons de 1939/1941 et ses crimes au motif « d'épuration », le parti gardera une influence majeure au sein de la gauche pendant près de 40 ans, quant au syndicat qu'il contrôle, la CGT, c'est aussi le premier syndicat national.

L'assemblée constituante est dominée par deux partis marxistes, le PCF et la SFIO, qui élisent quand même de Gaulle comme président du conseil. Il démissionnera en janvier 1946.

Mais les électeurs rejettent le projet de constitution par le référendum de mai 1946, l'assemblée constituante est dissoute et la démocratie chrétienne représentée par le MRP domine la nouvelle assemblée.

La constitution de la IVe république est approuvée en octobre 1946. Elle contient en elle les causes de tous les échecs de cette nouvelle république, par le retour au parlementarisme et au règne des partis et à leurs jeux politiques. Faut-il ajouter qu'approuvée par seulement 36% des

électeurs face à 30% d'abstentions, cette nouvelle constitution semble dès l'origine frappée d'illégitimité.

1947, la IV^e république au bord du gouffre

La situation économique est désastreuse, il faut rétablir les cartes de ravitaillement, les Français manquent de pain, il faut importer de l'étranger des produits alimentaires et en particulier du blé et aussi des équipements industriels, des machines.

Les USA sont au premier rang des pays qui vont aider la France, d'abord ils annulent près de trois milliards de dettes et prêtent à nouveau au gouvernement français pour le tirer d'affaires. C'est en juin 1947 que les USA proposeront ce qui deviendra le Plan Marshall à toute l'Europe, y compris l'Europe de l'Est sous domination soviétique, ce que Moscou refusera, un Plan qui contribuera au redressement de l'Europe Occidentale. Profitant de la situation désastreuse en France, sur ordre du Kominform, la CGT multiplie les grèves, elles ont débuté en avril par la RNUR et culmineront dans les grèves massives à caractère insurrectionnel de novembre et décembre 1947, en particulier les grèves des mineurs du Nord où les cégétistes interdisent par la violence l'accès des puits aux non-grévistes et aussi dans la région marseillaise. Ces grèves s'accompagnent de sabotages comme celui qui causera le déraillement du Paris-Arras le 3 décembre qui fera de nombreux morts et blessés. L'économie du pays est paralysée sur ordre du comité central de grève sous les ordres de la CGT.

Dans le même temps, certaines colonies ne supportent plus la domination française et se révoltent, c'est le cas au Tonkin, à Madagascar, des rebellions qui seront brutalement réprimées et qui en Asie du Sud-est mèneront à la désastreuse guerre d'Indochine.

Mais l'URSS menace la Grèce et la Turquie, c'est le début de la Guerre Froide et le Rideau de Fer est tombé sur l'Europe qu'il coupe en deux, mais il est aussi tombé en France et sépare les partis républicains du parti communiste dont les ministres ont quitté le gouvernement. Certains ont pu penser que les communistes ont alors voulu s'emparer du pouvoir pour faire de la France une autre « démocratie populaire ». Mais le gouvernement de Robert Schumann et son ministre de l'intérieur, Jules Moch feront face, les forces de l'ordre reprendront le contrôle du territoire, la démocratie sera sauvée.

La CGT en paiera le prix, les démocrates la quitteront pour fonder la CGT-FO.

L'économie, la clef de tout, les guerres coloniales le début du déclin.

Jusqu'en 1950 l'économie française est dirigiste, le pouvoir dirige tout, Il y a encore des restrictions, des tickets de ravitaillement et des pénuries alimentaires, le contrôle des loyers freine la construction de logements, la gestion des sociétés nationalisées, souvent codirigées avec la CGT, laisse déjà beau- coup à désirer. Quant aux finances elles sont dans un état déplorable et le FF sera dévalué trois fois de 1947 à 1949. Devant ces échecs, peu à peu ce sera le desserrement des freins étatiques et le retour à l'économie de marché, évolution encouragée par le Plan Marshall et son aide de 2.000 milliards de FF. Sa mise en œuvre malgré, l'opposition des communistes et des gaullistes fut un succès et marqua le début des « trente glorieuses ».

Avec la création du Commissariat Général au Plan à l'initiative de Jean Monnet, la maîtrise d'œuvre du développement industriel reste la responsabilité du pouvoir central, mais les responsables en seront longtemps des hommes compétents et honnêtes à la suite de Jean

Monnet, auquel la France et l'Europe doivent tant. Cette période verra aussi la création de l'OECE, qui deviendra l'OCDE et de la CECA cette dernière étant aussi une initiative de Jean Monnet.

Deux évènements majeurs marqueront donc cette période, le début de la « guerre froide » et les guerres coloniales dont les conséquences seront dramatiques. Après le « coup de Prague » il est clair que la tyrannie soviétique n'a plus d'opposition pour faire régner la terreur sur les Etats Baltes et l'Europe de l'Est, le PCF applaudit. Mais pour faire face à la menace soviétique les démocraties s'unissent, d'abord au sein de l'Union de l'Europe Occidentale puis de l'OTAN, car les forces de l'Union sont dérisoires face aux 200 divisions de l'Armée Rouge. Evidemment les communistes et les gaullistes s'opposent à ce pacte de défense que dominant les USA, pourtant c'est l'OTAN, fondée le 4 avril 1949 qui, pendant 40 ans, jusqu'à l'effondrement de l'URSS aura protégé l'Europe Occidentale d'une agression soviétique.

Face à la menace soviétique les nations de l'Europe de l'Ouest protégées par le Pacte Atlantique souhaitent développer une défense commune, ce sera le Plan Pleven de 1950 dont est issue la Communauté Européenne de Défense, signée le 27 mai 1952, qui ne sera jamais ratifiée suite au vote négatif des élus communistes et gaullistes le 29 août 1954. Mais il y aura l'Union de l'Europe Occidentale, qui fut créée en 1954 et représente encore aujourd'hui la seule organisation européenne à vocation défensive. Mais la France, dont les dirigeants croient toujours à sa mission « civilisatrice » et n'ont pas perçu les bouleversements du Monde suite à la deuxième guerre mondiale, va se lancer dans de désastreuses guerres coloniales, en Indochine, à Madagascar et en Algérie qui l'affaibliront et saliront son image.

Le plus tragique après le départ des soldats français, ce fut l'abandon à la vindicte des indépendantistes des populations locales qui s'étaient rangées aux côtés du colonisateur, en Indochine et en Algérie, une lâcheté impardonnable.

La Vème république.

C'est la désastreuse guerre d'Algérie qui conduira la IVème république à sa fin. Face à l'insurrection, les responsables de l'armée en Algérie prennent de plus en plus de responsabilités et de pouvoir. La population d'origine européenne et ses soutiens d'origine locale se méfient de plus en plus du pouvoir parisien. Ce manque de confiance entre l'Algérie et le gouvernement culmina avec les évènements du 13 mai 1958 montrant que l'armée dirigée par le général Salan est en état de quasi dissidence.

Pour sortir le pays de cette situation prérévolutionnaire le président Coty ne voit que le général de Gaulle qui, le 30 mai 1958 devient président du conseil. Faut-il ajouter que la façon dont les choses se sont passées en conduira certains, surtout à gauche, à évoquer dans ce retour au pouvoir du général, un coup d'état, même si la constitution de la république et ses dispositions ont été respectées par le président et par le nouveau premier ministre.

Le général met immédiatement en chantier le projet d'une nouvelle constitution sensée corriger les faiblesses, en particulier celle de l'exécutif, dont a témoigné la constitution de 1946.

La nouvelle constitution sera largement approuvée par le référendum du 28 septembre 1958.

Le général sera élu président de la Vème république le 21 décembre 1958 et il prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 1959. Il choisira comme premier ministre le jacobin, Michel Debré.

Choisi par le président Coty pour mettre fin à la guerre d'Algérie de Gaulle s'y emploiera mais devra faire face aux incompréhensions, parfois suscitées, comme aux révoltes qui hanteront les mémoires pendant des décennies, telle la fameuse semaine des barricades de

janvier 1960. Pour soutenir son action le général a recours au référendum, qui en janvier 1961 donne un oui massif en faveur de l'auto-détermination du peuple algérien. En avril 1961 c'est le putsch des généraux et la création de l'OAS en mai, la guerre civile menace. En mars 1962 ce sont les accords d'Evian et le cessez le feu en Algérie si bien que le référendum de mai 1962 en métropole est très majoritairement en faveur de l'indépendance de l'Algérie. En Algérie, le référendum du 1^{er} juillet 1962 est lui aussi massivement en faveur de l'indépendance.

L'Algérie devenue indépendante, le nouveau pouvoir algérien règle ses comptes avec les Européens et surtout avec les Algériens partisans de l'Algérie française qui sont lâchement abandonnés sur ordre du général et victimes d'un massacre accompagné d'abominables exactions. Ce qui entraîne une longue série d'attentats de l'OAS en Algérie et en métropole y compris contre le chef de l'état. Finalement tout rentrera dans l'ordre et de Gaulle poursuivra l'œuvre de décolonisation en Afrique subsaharienne.

Le général s'engage pour un temps dans la construction de la CEE entamée par la IV^{ème} république.

L'aménagement du territoire, pour dé-serrer le carcan de l'hyper-centralisme est entrepris, c'est la création de la DATAR en mai 1963, puis des CODER en mars 1964, dont le modèle fut le CELIB. Mais le décret de juin 1960 a maintenu en Bretagne le découpage administratif du régime vichyste.

La constitution de 1958 n'a que 4 ans, mais de Gaulle veut changer la nature du régime. Le référendum d'octobre 1962 institue l'élection du président de la république au suffrage universel, il est approuvé par 62% des électeurs, la France bascule dans un régime présidentiel. Sûr de son pouvoir, de Gaulle cherche donc à s'imposer au sein de la CEE, en usant de techniques comme celle de « la chaise vide », il se rapproche de l'URSS et de la RPC et en mars 1966 il retire la France du commandement intégré de l'OTAN, ce qui amène le départ de ses instances dirigeantes de France pour la Belgique et pénalise la Bretagne, en particulier le port de Saint-Nazaire, le premier port de l'OTAN sur la façade atlantique qui est, lui aussi, abandonné.

En parallèle le général poursuit le programme de dissuasion nucléaire initié sous la quatrième république, même si face au surarmement nucléaire de l'URSS cette dissuasion est une protection douteuse.

Mais l'industrie se développe ainsi que l'agriculture, grâce à la CEE et à sa PAC.

La V^{ème} république c'est aussi une révolution urbanistique avec la création des « villes nouvelles » autour de Paris, avec leurs barres et leurs tours qui vont détruire des espaces naturels magnifiques de l'Ile de France et bétonner certaines des plus riches terres agricoles du pays et, par la suite, être à l'origine des problèmes dits « des banlieues ».

Même dans cette France redevenue prospère et apparemment apaisée, les divisions ne manquent pas, ainsi aux élections législatives de 1967 près du quart des électeurs votent pour les communistes malgré la connaissance maintenant générale des crimes abominables commis par les communistes en URSS, dans les Pays Baltes et dans les nations occupées d'Europe de l'Est, les démocraties dites populaires.

Mais ce n'est pas tout, une partie de la jeunesse noyautée par des groupuscules d'extrême gauche, trotskistes, maoïstes, anarchistes récuse totalement la société dans laquelle elle vit et surtout ce qu'elle considère comme sa finalité. Ce qui a pu sembler être une révolution

débutera pour une affaire de coucheries dans une université parisienne excentrée et cette étincelle embrasera le pays et fera penser à la fin de la république et peut être de la démocratie.

Par les accords de Matignon le premier ministre Pompidou apaisera les syndicats, en particulier ceux des services publics et des sociétés nationalisées qui ont été au premier rang pour paralyser le pays. Le prix des concessions faites sera et pour longtemps la perte de compétitivité de l'industrie française. Le discours du 30 mai du général et la grande manifestation patriotique qui suivra mettront fin à cette ébauche de révolution qui marquera durablement le pays et accentuera encore ses divisions.

De façon intéressante, la Bretagne, dont les grandes villes ont subi le contrecoup des révoltes parisiennes, tirera son épingle du jeu. Depuis six ans la Loi Programme de juin 1962 pour l'aménagement de la Bretagne était bloquée or, sans doute bien conseillé par l'une de ses proches et pour ne pas avoir « d'ennemis à l'Ouest », Pompidou convoque les responsables du CELIB le 31 mai 1968, la situation est débloquée et dès octobre suivant est lancé le Plan d'investissement pluriannuel pour la Bretagne, qui sera à l'origine du Plan Routier Breton, du port en eau profonde de Roscoff, des aménagements du port de Brest et de son Centre Océanographique, sans oublier les développements dans l'électronique industrielle et les communications.

Mais, soyons clairs, mai 1968 fut un tournant dans l'histoire de la république et s'il annonçait la fin du règne du général, il marquait aussi la fin de la société française telle qu'elle s'était reconstruite depuis la Libération, après 1968 tous ses piliers, déjà sérieusement ébranlés furent systématiquement détruits pendant les décennies suivantes par les penseurs et les politiciens de gauche, la famille, les Eglises, l'école, l'université et, le plus grave pour la suite, l'état lui même.

La longue paralysie de l'économie française qui se prolongea au-delà du mois de mai et les accords de Matignon, comme indiqué, portèrent un coup très dur à la compétitivité de l'industrie française et à l'économie du pays. La monnaie fut menacée et si de Gaulle parvint à sauver son « nouveau franc », son successeur le dévaluera.

Au cours des événements de mai il était apparu que dans les espaces régionaux, depuis des décennies et en particulier en Bretagne, des volontés s'exprimaient en faveur d'une déconcentration des pouvoirs parisiens au profit des régions. La création des CODER sur le modèle du CELIB avait été un pas dans cette direction, si bien qu'en mars 1968, à Lyon, le général avait pu déclarer que « l'effort multiséculaire de centralisation, qui fut si longtemps nécessaire à notre pays pour réaliser et maintenir son unité, ne s'impose plus désormais. Au contraire, ce sont les activités régionales qui apparaissent comme les ressorts les plus puissants de sa puissance économique de demain ».

C'est dans cet état esprit que de Gaulle prépare le référendum d'avril 1969, qui réforme profondément les institutions de l'état et, en particulier, fusionne deux structures aussi inutiles que coûteuses, le sénat et le Conseil Economique et Social, transformant leur rôle en celui d'un véritable conseil économique guidant la politique de l'état dans ce domaine important.

Mais la nouvelle régionalisation est aussi un objectif majeur, explicité par le général dans son discours du 2 février 1969 à Quimper, livrant le fond de sa pensée sur ce sujet et dressant le portrait d'une France renouvelée, « l'avènement de la région, cadre nouveau de l'initiative, du conseil et de l'action pour tout ce qui touche localement la vie pratique de la nation, voilà

donc la grande réforme que nous devons apporter à la France. En raison du passé, du présent et de l'avenir, il est de toute justice que ce soit en Bretagne que je l'annonce à la France ». Mais la coalition de la gauche, la trahison d'une partie de la droite feront échec au général, le « non » l'emporte par 53 %, le général quitte le pouvoir et se retire de la vie politique. Son successeur Pompidou, déjà gravement malade, laissera les choses en l'état et la création des Etablissements Publics Régionaux ne modifiera en rien l'hyper-centralisme et la toute puissance de l'état parisien, avec les catastrophiques conséquences qui s'en suivront. Puis, les présidents qui le suivent, Giscard d'Estaing, Mitterrand, Chirac, Sarkozy, Hollande ne feront qu'accélérer l'inexorable déclin du pays initié par les tristement célèbres « évènements de mai ».

Des lois de régionalisation mal pensées et imposées sans aucune consultation des populations locales, des décisions prises dans le domaine sociétal sous la pression de l'extrême gauche, accentueront des divisions déjà profondes au sein des peuples et des classes sociales de ce pays.

Dans ce domaine la présidence Hollande aura été de loin la pire, ses lois sociétales, conduisant à la destruction de la famille traditionnelle, ses attaques contre la classe moyenne par l'hyper-taxation, le charcutage administratif ébauché à la va vite et, comme les précédents, sans aucune consultation des populations concernées, qu'il imposera par sa loi NOTRe, auront causé de telles fractures dans la société française qu'elles seront sans doute très difficiles à combler pour reconstruire l'unité d'une nation si profondément divisée.

Les premières décennies du XXIe siècle

La république est donc plus désunie et plus divisée que jamais, les extrêmes « donnent le la » à la vie politique et, dans les banlieues des grandes villes, des quartiers entiers sont devenus des zones de non droit où fleurissent tous les trafics illicites, où les différends se règlent par l'assassinat, où les forces de l'ordre n'osent plus s'aventurer, sauf à risquer leur vie.

Sans oublier le site de NDdL où, quel que soit le jugement porté sur la pertinence du choix qui a été fait d'y implanter un aéroport régional, il n'en reste pas moins que des individus, pour beaucoup étrangers à la région, se sont emparés sans droit ni titre de terres et de bâtiments dont l'essentiel est la propriété de la collectivité et bravent la loi, les décisions de l'état et de la justice et la volonté majoritaire- ment manifestée de la population du département. Cette désastreuse situation souligne, si cela était nécessaire, le délabrement de l'état central et son impuissance dans un domaine pourtant régalién, la protection des hommes et des biens. A Notre-Dame des Landes il est évident que des hors la loi, au sens juridique du terme, ont enterré la république « une et indivisible ».

Les constitutions, chartes et senatus consultes de l'état-nation

Certains mettent en doute la légitimité de l'état-nation en se référant à l'abondance des chartes, constitutions et senatus consultes qui ont marqué son histoire administrative depuis 1789.

Le pouvoir absolu de la monarchie française n'était pas défini constitutionnellement, contrairement à celui de la monarchie britannique, mais des édits et des chartes avaient fixé les droits et les devoirs des différentes parties de la société, les classes, les ordres et les corporations et les relations des provinces conquises ou acquises, avec le pouvoir souverain.

C'est la révolution de 1789 qui inaugurerait l'ère des constitutions et, jusqu'à nos jours, il y en a eu beaucoup (15), certains penseront, beaucoup trop, il faut donc les énumérer.

- Constitution de 1791
- Constitution de 1793
- Constitution de l'An III (1795)
- Constitution de l'An VIII (1799)
- Constitution de l'An X (1802)
- Constitution de l'An XII (1804) et Senatus Consulte
- Charte de 1814
- Addition à la Charte en 1815
- Charte de 1830
- Constitution de 1848
- Constitution de 1852 et Senatus Consulte
- Constitution de 1875
- Actes constitutionnels de 1940
- Constitution de 1946
- Constitution de 1958

Il semble à certains qu'un état-nation qui s'est doté en 167 ans de quinze textes de nature constitutionnelle, sans oublier la multitude d'amendements qui ont modifié parfois profondément tous ces textes, un tel état nation donc donne l'impression d'être mal assuré de sa légitimité. Car ces changements de régimes ont été souvent brutaux, des pouvoirs à vocation démocratique succédant à des pouvoirs quasiment ou réellement totalitaires et souvent résultant de révolutions ou de coups d'état. Il est intéressant de noter que les USA qui se dotèrent d'une constitution à peu près à la même époque que la première constitution française n'en ont jamais changé depuis, même si leur constitution a été dotée de beaucoup d'amendements.

Légitimité et illégitimité des états-nations Annexes, commentaires et conclusion

Les valeurs de la république.

Les républicains de ce pays font sans cesse référence à leurs valeurs et bien entendu à la démocratie. L'histoire de la république que nous venons d'évoquer souligne, hélas ! Que la démocratie dans ce pays fut souvent honorée dans les mots et peu dans les actes et que son système politique a été assimilé par beaucoup de bons esprits à une oligarchie dont la démocratie électorale est le cache misère, une démocratie électorale qui a d'ailleurs été définie en s'en moquant par l'un de nos penseurs du siècle dernier dans une sentence sans appel, « Si voter changeait quelque chose, cela fait longtemps que ce serait interdit dans ce pays ».

Ce qui nous ramène aux valeurs de référence de la devise nationale qui, à nouveau pour de bons esprits sont des mots creux et sans pertinence politique.

« Liberté », c'est la condition de celui qui est libre, donc qui n'est soumis à aucune contrainte. Or la liberté n'est pas un absolu, en société elle est forcément relative, soumise aux lois naturelles, aux règles familiales et professionnelles, aux lois de l'état de plus en plus nombreuses et contraignantes dans ce pays et aux limites qu'impose la liberté des autres. Il ne faut pas oublier non plus que dans cet état-nation, l'état confisque aujourd'hui à son profit les deux tiers du produit net marchand, donc de la richesse réellement produite, privant les travailleurs de la liberté de profiter d'une partie importante du fruit de leur labeur.

« Egalité », c'est la qualité de ce qui est égal, qui a la même valeur, le même rang. Nous le savons, dans toute société et à tous les niveaux les individus sont différents, donc inégaux, vouloir imposer l'égalité de fait par l'égalitarisme est l'une des voies les plus directes vers la tyrannie et aussi l'élimination de ce qui fait la richesse d'une société, sa diversité dans la différence. « Fraternité », décrit la relation entre frères et un rapport de type fraternel entre individus, la longue histoire de ce pays a prouvé au delà du doute que c'était loin d'y être le cas. La France ferait un pas vers la démocratie en choisissant comme devise un absolu, par exemple la Justice qui évoque la conformité au droit, dans son sens de juste, honnête et vrai, ce qui, dans ce pays serait déjà une avancée majeure vers l'état de droit.

Les peuples et leurs fractures.

De cette longue histoire ici résumée il ressort que depuis plus de deux mille ans le territoire de ce qui est aujourd'hui la France a été occupé par de nombreux peuples d'origine préhistorique, celtique, grecque, italique, germanique, scandinave, depuis la Libération beaucoup d'immigrés venus d'autres pays d'Europe, d'Afrique ou d'Asie se sont ajoutés aux autochtones, donc ethniquement le peuple français n'existe pas au sens d'une commune origine des habitants d'un territoire, par contre il existe de nombreux « peuples » dans ce pays, en général issus des principautés dont certaines remontent aux Gaules gallo-romaines. Les peuples de ces principautés se sont développés, avec leurs histoires spécifiques, leurs libertés, leurs cultures, leurs langues, leurs traditions, bien souvent plus que millénaires, jusqu'à leur effacement « administratif » en 1790 lors de la révolution.

Pour effacer jusqu'au souvenir des anciennes provinces le pouvoir parisien, après la départementalisation, a procédé à maintes reprises à de nouveaux découpages administratifs, en général sans consultation des populations concernées. Il est intéressant de les citer, car alors que la majorité des états européens conservaient leurs découpages administratifs issus des anciennes principautés, seul le pouvoir français a procédé à ce qu'il faut bien nommer des charcutages administratifs qui se sont ajoutés aux innombrables fractures mettant à mal l'unité tant proclamée de l'état-nation, fractures territoriales, fractures sociales, fractures idéologiques, fractures économiques, fractures culturelles et, de plus en plus, fractures religieuses.

Les découpages administratifs et économiques.

En dépit de la départementalisation de 1790 les provinces perdurèrent dans l'esprit et les pratiques de leurs peuples, en fait un seul département parvint à effacer jusqu'au souvenir d'une province, le 85. Dès la fin du XIX^{ème} siècle deux visions de la France s'affrontèrent, d'un côté une régionalisation redonnant aux anciennes provinces les « libertés » d'antan et de l'autre un découpage administratif qui les effacerait à jamais, ainsi se succédèrent les découpages d'abord économiques puis administratifs et leur nombre reflète bien les hésitations du pouvoir. Il faut le souligner à nouveau, la majorité de ces découpages fut imposée aux populations concernées sans aucune consultation démocratique et considérant leur coût et les bouleversements, économiques, sociaux et culturels imposés à ces populations, ils sont considérés comme invalides par tous les authentiques démocrates. Leur accumulation depuis un siècle souligne bien que ce sont des « faits du prince » et à lire certains témoignages, des découpages administratifs qui ont été dessinés, littéralement « sur un coin de table », une autre preuve que l'état nation n'est pas une démocratie.

Il donc est nécessaire de citer tous ceux qui ont été imposés depuis 1915, pour en souligner l'inanité.

- Comités consultatifs d'action économique, 31 octobre 1915

- Comités économiques régionaux, 7 avril 1919
- Régions économiques, 1922
- Conseils interdépartementaux de préfectures, septembre 1926
- Régions économiques, 14 et 28 juin 1938 et 29 juillet 1939
- Découpage régional du régime de Vichy, 30 juin 1941
- Igamies, 21 mars 1948
- Programmes d'action régionale, 30 juin 1955
- Régions de programme, 28 octobre 1956
- Circonscriptions d'action régionale, 2 juin 1960
- CODER, 14 mars 1964
- Conseils régionaux, 2 juin 1964
- Etablissements publics régionaux, 5 juillet 1972
- Loi de régionalisation, dite Defferre, 2 mars 1982
- Loi NOTRe, 16 juillet 2015

Unité et indivisibilité.

Pour forger l'unité et l'indivisibilité de la France, tous les régimes successifs depuis la révolution ont misé sur la langue et la culture de la ville capitale, celle où se situait le pouvoir, Paris, mais au lieu d'accepter que les langues et cultures vernaculaires puissent se maintenir et se développer en parallèle avec celles de l'état, le pouvoir central, dans une vision, faut il écrire, totalitaire de la société les a méprisées et a déployé toute la force de son administration et en particulier de l'éducation nationale pour les éradiquer, créant ainsi l'une des nombreuses fractures qui menacent encore aujourd'hui cette « unité » censée justifier l'état-nation.

Mais ce n'est pas tout, le pouvoir au cours des siècles n'a cessé de récrire l'histoire dite de France, d'une part, pour justifier l'existence de l'état-nation et d'autre part, pour couper les peuples qui forment ce pays, de leur passé, voire d'en faire table rase.

L'état-nation.

Si une entité comme la Bretagne est une nation, c'est-à-dire que sur un territoire géographiquement défini, un ensemble d'individus partageant pour la majorité une communauté d'origine et de langues et pour l'ensemble, une histoire, une culture et des traditions plus que millénaires, ce n'est pas le cas de la France, qui est donc un état-nation, où l'état est défini comme l'autorité souveraine qui s'exerce sur la nation, mais un état-nation ne peut être démocratique, car le peuple n'y est pas souverain, le souverain c'est l'état, en fait, la technocratie qui le contrôle et l'incarne, faut-il rappeler qu'au temps de la monarchie ce fut le souverain lui-même, qui incarnait l'état. Depuis l'origine c'est l'état qui a fait la nation et l'a incarnée et non pas les peuples qui l'ont constituée, souvent contre leur gré.

Or cet état tout puissant, nous l'avons vu, a été maintes fois au cours de l'histoire, depuis la France Occidentale, sous la royauté et les régimes qui se sont succédés depuis la révolution, dans les mains, soit d'usurpateurs dynastiques, soit de tyrans, devenus maîtres du pouvoir après un coup d'état ou une révolution. Des révolutions dont souvent la justification fut douteuse. Même quand elles furent conduites en principe au nom du peuple, elles se sont toujours terminées par la substitution d'une caste à une autre pour le contrôle du pouvoir.

Tout ceci en a amené beaucoup à penser que, depuis mille ans, sous tous les régimes qui se sont succédés, le pouvoir d'état a été dans les faits, l'ennemi des peuples qui ont formé ce pays. Par ailleurs, depuis la fin du XIXème siècle le pouvoir républicain a exclu la dimension religieuse du champ des croyances officiellement partagées, cette décision fut sans doute politiquement correcte, mais la religion révélée a été remplacée par une religion idéologique,

le culte de l'état, érigé en une sorte de latrie républicaine imposée au peuple, ce que beaucoup considèrent comme une dérive vers le totalitarisme idéologique. Il y aurait bien des choses à écrire sur cette obligation faite à tous de partager sans discuter, une pensée dite « républicaine », devenue une « pensée unique ».

Conclusion.

Il est clair que rendu illégitime par cette dévotion à l'état qui nie la démocratie, déjà illégitime par ses origines, illégitime du fait des doutes pesant sur les pouvoirs qui se sont succédés, car ils furent marqués et entachés par bien des usurpations et coups d'état, illégitime du fait de sa négation des peuples qui le forment, l'état-nation France pourrait être considéré par certains comme frappé d'illégitimité aux yeux de l'histoire, ce qui est une question fondamentale dont il faudrait débattre dans un état-nation, dont la proclamation insistante et peut-être infondée de « l'unité et de l'indivisibilité » de sa république, peut sembler à beaucoup l'aveu d'un véritable doute sur sa légitimité.

Car l'unité de l'état-nation a sans cesse été remise en cause depuis les origines, par les nombreuses rebellions, révoltes, révolutions et guerres civiles et les divisions jamais guéries du corps social. Devant ces réalités, nombreux dans ce pays sont ceux qui pensent que seul un libre choix des collectivités issues des anciennes principautés, jadis explicitement baptisées provinces, « pays vaincus », semblerait pouvoir fonder une véritable nation française dont l'unité et l'indivisibilité, seraient alors légitimement assises sur la volonté des peuples qui la constituent. L'état n'étant plus le maître de la nation, mais une institution au service de ces peuples. Ainsi les actuels départements métropolitains devraient pouvoir se regrouper selon la volonté majoritaire de leurs habitants, en tenant compte de leurs intérêts économiques, sociaux et culturels et même si cela entraînerait une modification de leurs actuelles limites. Bien entendu, les nouvelles régions ainsi constituées collaboreraient dans les domaines qui les concernent mutuellement, comme les grands projets structurants, s'agissant des communications ou de la recherche par exemple, selon les principes du fédéralisme, même si le mot est encore politiquement incorrect dans ce pays.

Il n'est donc pas inutile de souligner que cette nation refondée devrait peut être s'inspirer de modèles proposés au XIX^e siècle, par exemple de l'ouvrage, « La réforme intellectuelle et morale » d'Ernest Renan, qui pensait que, en France « la démocratie est mal entendue », qu'il faut « moraliser la politique » et que si Paris doit rester la capitale il faut « décentraliser », rejoignant ainsi la pensée fédéraliste de Pierre Joseph Proudhon ou d'Alexis de Tocqueville. Renan pensait déjà à réformer l'enseignement et en particulier l'enseignement supérieur dont l'importance est majeure, donc à donner leur autonomie à des universités qui seraient en concurrence. Renan, visionnaire, croyait aussi que « l'avenir de la France était lié à celui de l'Europe. »

Avant l'effondrement de l'état-nation que beaucoup de facteurs, sociaux, politiques, financiers et économiques semblent annoncer, les responsables politiques de ce pays seraient donc bien inspirés de (re)lire ces grands penseurs français du XIX^{ème} siècle qui ne furent malheureusement guère écoutés, car c'est peut être la dernière chance de sauver l'unité et l'indivisibilité de ce pays !

Bibliographie.

- « Histoire de France » (Fayard – 6 volumes)

- « Dictionnaire encyclopédique d'histoire », Mourre – « Encyclopédia Universalis »
- « Les peuples fondateurs à l'origine de la Gaule », Fabien Régnier, Jean-Pierre Drouin
- « Histoire du parti communiste », Stéphane Courtois, Marc Lazar
- « La France de Vichy », Robert O. Paxton – « Les FTP », Franck Liaigre
- « Journal Officiel de la République Française »

Jean Cevaër